



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget annexe
Mission ministérielle

Publications officielles et
information administrative



2023

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2023 est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe.

Cette annexe récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2023 en les détaillant par programme et action.

La partie mission présente le **bilan de la programmation pluriannuelle**, la **présentation budgétaire** (article 18-II de la LOLF), les **recettes constatées**, les **crédits consommés** et les **emplois**.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon les rubriques de dépenses réparties selon les deux sections. Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2023, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2022 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Publications officielles et information administrative	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Présentation budgétaire	14
Constatation des recettes	15
Récapitulation des crédits et des emplois	18
PROGRAMME 623 : Édition et diffusion	21
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	24
1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données	24
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	30
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	30
<i>Justification par action</i>	36
01 – Accès au droit et diffusion légale	36
02 – Information administrative et vie publique	41
PROGRAMME 624 : Pilotage et ressources humaines	47
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	48
Objectifs et indicateurs de performance	50
1 – Optimiser les fonctions soutien	50
Présentation des crédits	51
Justification au premier euro	55
<i>Éléments transversaux au programme</i>	55
<i>Justification par action</i>	61
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	61
02 – Promotion et distribution des publications	65
03 – Dépenses de personnel	65
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	65
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	67

MISSION
**Publications officielles
et information administrative**

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

En 2023, la DILA a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique « DILA 2024 ». Centré sur l'utilisateur, la résilience et la transformation, il vise depuis 2022 à améliorer la qualité des services et à moderniser les activités. Les audiences cumulées de l'ensemble des sites internet créés et gérés par la DILA ont atteint 801,6 millions de visites en 2023, soit une augmentation de 32,6 millions de visites par rapport à 2022. Cette hausse de 4,2 % traduit encore l'importance des services proposés aux usagers et en souligne également la qualité.

Les recettes ont atteint 184,7 M€, en baisse de 8,9 M€ par rapport à 2022, en raison principalement de moindres encaissements (-10,1 M€) sur les publications au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC). Ceux-ci ont été affectés par les difficultés de déploiement du guichet unique des formalités des entreprises (GUFE). L'exécution 2023 reste toutefois supérieure de 17,5 M€ à la prévision construite en LFI (167,2 M€).

La consommation de CP se chiffre à 142,6 M€ (dont 63,5 M€ de dépenses de personnel y compris CAS pensions et 59,7 M€ hors CAS pensions) pour une prévision de 152,6 M€ en LFI 2023. Elle est quasiment stable par rapport à 2022 (142,3 M€). Le schéma d'emplois de -15 ETP a été exécuté contribuant à la maîtrise des dépenses de titre 2 en intégrant les mesures générales de revalorisation salariale décidées par le Gouvernement en 2023. Les investissements ont consommé 16,4 M€ de CP et ont fortement contribué à améliorer la qualité des services, à moderniser les activités et à renforcer les infrastructures (immobilière et informatique). Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement se sont poursuivis en 2023. Ces dernières se chiffrent à 35,7 M€ en CP, soit une baisse de 8 % par rapport à 2022.

L'excédent 2023 du budget annexe s'établit ainsi à 42,1 M€ (14,6 M€ en LFI 2023).

Dans le domaine de diffusion légale, le programme relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN) se poursuit pour assurer la dématérialisation complète de la chaîne de production de textes, avec notamment la mise à disposition auprès de ministères pilotes d'une première version de l'outil de rédaction des textes normatifs. Les évolutions du site « legifrance.gouv.fr » ont été poursuivies afin d'améliorer la résilience du site et apporter de nouvelles fonctionnalités aux usagers. Des liens vers le site « service-public.fr » ont été développés. La fréquentation du site atteint 166,8 millions de visites en 2023, supérieure à l'objectif inscrit au PAP 2023 (143 millions). Enfin, la DILA a développé une nouvelle plateforme destinée à la publication en ligne des annonces de marchés publics, en remplacement de l'application BOAMPweb, devenue obsolète. Cette évolution permet notamment depuis le 15 janvier 2024 de publier les nouveaux formulaires demandés par l'Union européenne.

La mission de renseignement administratif a été développée conformément aux orientations du plan stratégique à travers notamment le site « service-public.fr », qui a dépassé les 600 millions de visites en 2023. Les travaux menés en 2023 ont porté sur la refonte de l'information et du parcours usagers concernant des moments de vie prioritaires (décès d'un proche, « je pars, je vis, je reviens de l'étranger »). Pour renforcer cette approche par événement de vie, la DILA a travaillé en lien avec la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) à l'amélioration de la relation à l'utilisateur sur des moments de vie prioritaires pour le Gouvernement.

Dans le cadre de la politique d'ouverture des données publiques, une API de l'annuaire de l'administration française de service-public.fr a été développée par la DILA sur la base des jeux de données de service-public.fr déjà disponibles sur data.gouv.fr. Cette nouvelle interface est accessible sur api.gouv.fr depuis le 11 décembre 2023. Cette API, libre d'accès et gratuite, facilite l'accès et la réutilisation des données de l'annuaire de Service-public.fr.

Concernant la mission d'ouverture au débat public, la complémentarité entre le site « vie-publique.fr » et les publications sous la marque *la Documentation française* a été renforcée. Les évolutions ont permis la mise en production en 2023 des nouvelles fiches proposant plusieurs niveaux de lecture, très appréciées des usagers, ou encore le développement de nouveaux formats comme les capsules audios.

L'accessibilité des services numériques a été améliorée. Ainsi, outre « service-public.fr », « entreprendre-service-public.fr » puis « vie-publique.fr » ont atteint 100 % de conformité au RGAA. Légifrance a pour sa part atteint 83,9 %.

Enfin, la DILA a mené en 2023 diverses actions et réflexions afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement ainsi que les consommations d'énergies. S'appuyant sur un schéma directeur immobilier annexé au plan stratégique, elle a réalisé en 2023 les études préalables nécessaires aux grandes opérations qui doivent être lancées en 2024. Il s'agit notamment du plan de comptage des consommations énergétiques et des travaux de rénovation du 6^e étage du bâtiment des ateliers. Dans le domaine du numérique, la DILA s'oriente progressivement vers l'éco-conception de ses sites internet. Des actions de sensibilisation et de formation ont été menées en 2023 et des expérimentations sont également en cours sur les usages possibles de l'intelligence artificielle générative.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	500,2	577,8	560	605,4	cible atteinte	630
dont le nombre de visites sur le sous-domaine "entreprendre.service-public.fr" du site "service-public.fr"	millions	Sans objet	30	38	42,3	cible atteinte	38
Taux de satisfaction des visiteurs du site "service-public.fr"	%	86,3	79	87	78,8	absence amélioration	85

Commentaires techniques

Source des données : le nombre annuel des visites provient de l'outil de mesure d'audience « At Internet ». Le taux de satisfaction des usagers est issu d'un baromètre réalisé par nos soins en ligne sur le site.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement par un système de marquage. Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. La dernière campagne barométrique visant à mesurer la satisfaction des usagers a été réalisée entre novembre et décembre 2023 au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur le site. La taille de l'échantillon des internautes (3 776 répondants pour le site service-public.fr et 2 731 pour le site entreprendre.service-public.fr), garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après avoir franchi le seuil des 500 millions en 2021, le site service-public.fr passe la barre des 600 millions de visites en 2023. La fréquentation du site continue d'observer une hausse en 2023 avec 605,4 millions de visites, soit une progression de 4,8 % par rapport à 2022. La cible initiale au PAP 2023 de 560 millions est dépassée.

Ce bon résultat témoigne ainsi de la forte utilité et modularité des services proposés. Les usagers ont consulté majoritairement les informations suivantes, en nombre de visites : le renouvellement de la carte d'identité (6 millions), l'acte de naissance (5,4 millions), le livret d'épargne populaire (4,7 millions), les indemnités carburant (4,6 millions), les frais professionnels et barèmes kilométriques (3 millions), les nouvelles obligations de déclaration des logements (2,7 millions) et la vente ou le don de son véhicule (2 millions).

Le site a poursuivi la diversification et la personnalisation de son offre avec notamment la refonte du « comment faire si... un proche est décédé », en coordination avec la DITP, pour développer l'approche par moments de vie sur le site service-public.fr, complété par un dispositif dédié de rappel téléphonique par le Centre d'appels interministériel et un guide papier édité et imprimé par la DILA en partenariat également avec la DITP et expérimenté dans la Moselle et le Finistère. Le déploiement progressif de nouveaux services opérationnels avec par exemple, la prise de rendez-vous avec les commissariats et le téléservice permettant de retrouver son véhicule en fourrière, a contribué à l'augmentation de la fréquentation, alors même que l'audience 2022 avait bénéficié de l'élection présidentielle et des élections législatives du fait des démarches afférentes.

Par ailleurs, le site service-public.fr a remporté le prix de la meilleure campagne SEO 2023 dans le cadre des SEMY Awards 2023. Le SEO concerne l'optimisation des moteurs de recherche. Ce sont des techniques visant à améliorer le positionnement d'une page d'un site ou d'une application web dans la page de résultats d'un moteur de recherche.

La relation à l'utilisateur est au cœur des préoccupations de la DILA, en plaçant l'utilisateur en première priorité de son plan stratégique. L'observatoire des publics, lancé en 2022, continue de développer l'écoute des usagers sur leurs attentes. L'objectif de développement de nouveaux services coconstruits avec les usagers est toujours d'actualité. L'organisation de tests, la constitution de panels usagers et l'utilisation de l'AB-testing se sont développés en 2023 afin de mesurer les réactions des usagers en amont de certaines évolutions du site. L'accompagnement des usagers passe aussi par la mise à disposition d'outils d'aide à l'utilisation des services numériques. Des tutoriels vidéos sur des démarches en ligne sont en cours de réalisation.

Le nombre d'abonnés sur le réseau social « Facebook » est en constante augmentation avec +16 % par rapport à 2022.

Le taux de disponibilité du site est de 99,88 % en moyenne sur l'année 2023 avec des pics à 100 % sur trois mois.

À noter qu'en 2023, le nombre de visites du site service-public.fr comprend 42,3 millions de visites (contre 30,4 millions en 2022, soit 39 % de progression) du site spécifiquement destiné aux professionnels, aux entrepreneurs et aux créateurs d'entreprises, entreprendre.service-public.fr, mis en ligne le 8 février 2022 en substitution de la rubrique « Professionnels » intégrée jusqu'en 2021 sur le site service-public.fr. Cette émanation du site service-public.fr continue de s'installer comme un site de référence dans l'écosystème de l'information aux entreprises. Le site répond aux principales interrogations des entrepreneurs, créateurs d'entreprises, petites et moyennes entreprises et permet d'accéder rapidement aux informations administratives ou aux outils et modèles administratifs pratiques : « comment obtenir un extrait K ou Kbis ? » (1,5 million de visites), « cotisation foncière des entreprises (CFE) » (646 680 visites), « comment calculer l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ? » (606 042 visites), « comment obtenir un numéro Siren ou un Siret ? » (496 856 visites), ou encore « aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage » (444 869 visites).

En 2023, le site s'est enrichi de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités notamment par le développement de la personnalisation ou la création de nouveaux parcours pas à pas comme par exemple « comment faire pour » devenir agent immobilier ou graphiste indépendant. Le moteur de recherche a été également optimisé.

Par ailleurs, Bercy infos Entreprises du ministère de l'économie et entreprendre.service-public.fr se sont associés pour une lettre d'information commune à destination des professionnels. Cette lettre d'information numérique hebdomadaire est un moyen puissant d'informer le plus grand nombre d'entreprises sur les grandes actualités administratives, les échéances calendaires ou encore les obligations légales. Cette initiative va permettre d'optimiser les efforts respectifs de la DILA et de la direction générale des entreprises pour articuler efficacement la production et la diffusion des contenus sur les différents canaux mis en œuvre (sites, lettre, réseaux sociaux), en maximisant leur notoriété par le référencement sur les sites et la promotion coordonnée des contenus.

[Entreprendre.service-public.fr](http://entreprendre.service-public.fr) est depuis mai 2023 sur LinkedIn. Les objectifs de ce compte sont de toucher plus largement les usagers professionnels, de les accompagner sur les sujets métiers et questions relatives à leur activité, de valoriser l'expertise du site entreprendre.service-public.fr sur les questions administratives et d'entrepreneuriat.

Service-public.fr est également sur Instagram depuis décembre 2023, un moyen de toucher les jeunes, public que la DILA cible plus particulièrement.

En termes qualitatifs, le taux global de satisfaction en 2023 est de 78,8 %, très proche du taux de 2022 (79 %) et en retrait de la cible 2023 fixée à 87 %. Ce résultat est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de visites. Depuis 2022, le site attire de nouveaux usagers qui ont découvert les fonctionnalités du site et qui ont eu besoin d'un temps d'adaptation pour se familiariser avec leur utilisation.

Toutefois, le taux de satisfaction demeure de bonne facture eu égard à la taille, la diversité et la richesse des contenus du site.

L'enquête réalisée en décembre 2023 a recueilli 3 852 réponses (3 600 réponses en 2022), soit +7 %.

Au printemps 2023, des campagnes de tests utilisateurs ont été organisés dans une démarche d'amélioration continue des deux sites avec pour objectif principal de mesurer l'intelligibilité des contenus. D'une manière générale, les deux sites ont remporté une adhésion marquée à la fois pour leur fiabilité, leur facilité de navigation, la clarté et la complétude des contenus.

En mars 2023, une enquête de satisfaction de la lettre de service-public.fr a été proposée aux abonnés. Avec 9 062 réponses en moins de 4 jours, 98,2 % des abonnés se déclarent satisfaits de la lettre hebdomadaire.

Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	126,3	150,9	143	166,8	cible atteinte	160
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	120 268	130 492	125 000	126 944	cible atteinte	60 000

Commentaires techniques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de « marquage » « At Internet ». Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de visites du site legifrance.gouv.fr en 2023 est de 166,8 millions contre 150,9 millions en 2022, soit une augmentation de 10,6 %. La cible de 143 millions est largement dépassée. En outre, aux visites directes, il convient d'ajouter plus de 155 millions d'appels aux API proposées par le site.

La croissance de la fréquentation est liée aux évolutions constantes du site, à des ajouts de fonctionnalités ainsi qu'à des travaux techniques visant à sécuriser la disponibilité et les temps de réponse du site permettant de fidéliser les utilisateurs et d'améliorer les résultats de recherche.

C'est ainsi qu'en 2023, des montées de versions majeures ont été effectuées sur Légifrance, portant au total plus de cinquante corrections et évolutions. Les utilisateurs ont notamment bénéficié des évolutions suivantes :

- Accès aux données du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* depuis 1951 ;
- Ajout de la fonctionnalité d'ouverture automatique de textes à leur page de publication au Journal officiel pour les textes publiés entre 1978 et 2004 ;
- Modification de la sélection des filtres dans les résultats de recherche pour permettre de tout sélectionner (tout cocher) ou tout désélectionner (tout décocher) en un seul clic ;
- Ajout des intitulés non officiels sur les textes du fonds Journal officiel « exemple loi Alur » ;
- Généralisation de la recherche par troncature sur les champs manquants ;
- Poursuite des travaux d'amélioration de l'accessibilité.

Le site Légifrance a déployé le 8 février 2024 une nouvelle version intégrant des évolutions importantes et de nombreux correctifs. Dans le cadre de l'objectif de faciliter l'accès au droit, l'accent est mis avec cette version sur le soutien aux non professionnels du droit par l'intégration dans les textes d'un onglet « informations pratiques ». Ces nouveaux espaces proposent des liens directs des textes de Légifrance vers les fiches du site internet service-public.fr, permettant aux utilisateurs d'accéder à des informations complémentaires relatives au sujet en cours de consultation.

Le site a également connu des évolutions techniques importantes. Une montée de version a permis d'améliorer l'efficacité du processus d'intégration des données, réduisant ainsi le temps de mise à disposition pour les utilisateurs, des données consolidées sur le site.

Le renouvellement de l'hébergement du site en mars 2023 a permis d'optimiser son architecture et de le sécuriser encore davantage.

Le taux de disponibilité a ainsi atteint 99,995 % en moyenne sur 2023.

En parallèle, un projet d'utilisation de l'intelligence artificielle pour faciliter la consolidation des textes normatifs (projet Théia) a également été conduit. Il a permis l'automatisation de la pose de liens dans les textes de Légifrance vers les articles ou sites externes cités ainsi que l'annotation des actions de création et d'abrogation d'articles pour faciliter la consolidation, qui ont été mises en service en octobre 2023.

Le volume des abonnés au sommaire électronique du JO est de 126 944 en 2023, en baisse de 2,7 % par rapport à 2022 à la suite d'opérations de purge des adresses non actives lors du transfert dans le nouvel hébergement du site. Une purge régulière est désormais prévue.

Le résultat de cet indicateur se situe un peu au-dessus de la cible (125 000).

Indicateur 1.3 : **Transparence du débat public**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	25 022 811	30 762 566	34 000 000	29 424 935	absence amélioration	35 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	558 342	629 158	680 000	577 323	absence amélioration	700 000

Commentaires techniques

Source des données : le nombre des visites du site et sur le catalogue provient de l'application « *At Internet* ».

Mode de calcul : il s'agit du total annuel.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de visites sur le site vie-publique.fr en 2023 est de 29,4 millions contre 30,7 millions en 2022, soit -4,35 %. La cible volontariste de 34 millions de visites n'est pas atteinte.

Le nombre de visites est, certes, en légère baisse par rapport à 2022 - qui était une année exceptionnelle avec l'élection présidentielle et les élections législatives - mais il est en hausse par rapport à 2021 (+17,6 %).

Par ailleurs, le site a également souffert, au cours de l'année, de problèmes techniques qui ont eu un impact sur la comptabilisation de la fréquentation des différentes rubriques du site (5 jours en octobre) et de l'indisponibilité du site (4 jours en juillet ; à plusieurs reprises en novembre).

Les thèmes en lien avec l'actualité politique se sont imposés en 2023. Grâce à son bon référencement naturel, le site a connu des pics de consultation à l'occasion du déclenchement du 49.3 pour le vote de la réforme des retraites (438 524 visites sur une journée) et lors du vote de la loi immigration (557 632 visites sur une journée). Les pages les

plus visitées et le top 5 des sujets les plus populaires en 2023 ont été : le panorama des lois consacré au projet de loi immigration (1,5 million de visites), le panorama des lois consacré à la réforme des retraites (766 228 visites), la fiche sur le 49.3 (585 860 visites), la fiche sur la motion de censure (484 828 visites).

Les autres sujets qui ont été les plus consultés, suivent également l'actualité 2023, avec notamment la brève « réforme des retraites : les annonces de la Première ministre » (114 999 visites) et l'éclairage sur « l'évolution des droits des femmes – chronologie » (111 957 visites).

Afin de conserver la qualité et la fiabilité des produits, une politique de mise à jour systématique des fiches de vie-publique.fr a été mise en place, permettant ainsi, de renforcer la fiabilité et de garantir la fraîcheur des informations.

De nouvelles fiches proposant plusieurs niveaux de lecture et le développement de nouveaux formats comme les capsules audios, dans l'objectif plus particulier de capter davantage un jeune public, ont été mis en production en 2023 et sont particulièrement appréciés par les usagers.

Le site vie-publique.fr est passé au système de design de l'État en début d'année 2023 et est désormais conforme à 100 % au RGAA 4.1 (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité qui vise à rendre les services en ligne accessibles à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap). Ce passage au DSFR a été l'occasion d'intégrer la refonte de la rubrique phare du site « les fiches », d'améliorer le parcours d'abonnement aux revues et de simplifier la navigation générale. Vie-publique.fr a également basculé au début de l'année 2023 dans un hébergement cloud sécurisé apportant ainsi de meilleures performances.

Par ailleurs, une enquête en ligne de satisfaction a été réalisée pendant 6 jours courant octobre 2023 et a obtenu 3 026 réponses faisant ressortir un taux de satisfaction de 94,9 %. Les contenus du site et l'effort de vulgarisation de la rédaction sont fortement appréciés par les internautes.

Le nombre de visites en 2023 sur le catalogue en ligne des éditions de la marque « La Documentation française » est de 577 323 contre 629 158 en 2022, soit -8,2 %. La cible de 680 000 n'est pas atteinte.

Une plus grande visibilité a été donnée aux publications qui sont désormais référencées sur l'ensemble des pages du site dans la perspective d'une complémentarité accrue entre le site vie-publique et les publications de la Documentation française.

De plus, le parcours usager des abonnements aux revues redéfini et simplifié en 2022 a été mis en ligne début 2023, permettant ainsi une meilleure lisibilité et une mise en valeur des nouvelles offres.

Présentation budgétaire

(en millions d'euros)

Activité courante			
Dépenses par titre (crédits de paiement consommés)		Recettes	
Dépenses de personnel (T2)	64	Annonces	180
dont personnels en activité	64	Bulletin officiel des annonces des marchés publics	72
dont pensions		Bulletin des annonces légales et obligatoires	7
Dépenses de fonctionnement (T3)	63	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	100
Charges de la dette de l'État (T4)		Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	0
Dépenses d'investissement (T5)	16	Recettes hors annonces	5
Dépenses d'intervention (T6)	0	Vente de publications et abonnements	1
Dépenses d'opérations financières (T7)		Prestations et travaux d'édition	2
		Autres activités	1
		Produit de cession d'actif	0
Total des dépenses (A)	143	Total des recettes (B)	185
		Solde budgétaire 2023 (B-A)	+42
Financement de l'activité			
Emplois		Ressources	
Remboursement d'emprunt		Nouvel emprunt	
		Autre ressource de financement	
Total des emplois (C)		Total des ressources (D)	
		Solde financier (B+D-A-C)	+42
Trésorerie et dette			
Trésorerie		Dette	
		Encours de dette au 31/12/2022 (E)	
		Flux résultant du financement en 2023 (F=D-C)	
		Plafond de dette autorisé au 31/12/2023 (G=E+F)	
Trésorerie prévue au 31/12/2023 (H)		Dette nette au 31/12/2023 (G-H)	

Constatation des recettes

Ligne de recettes	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Annonces	163 900 000	180 106 735	+16 206 735
Bulletin officiel des annonces des marchés publics	66 300 000	72 298 883	+5 998 883
Bulletin des annonces légales et obligatoires	6 000 000	7 299 310	+1 299 310
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	91 000 000	100 477 242	+9 477 242
Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	600 000	31 300	-568 700
Recettes hors annonces	3 300 000	4 637 116	+1 337 116
Vente de publications et abonnements	900 000	1 267 557	+367 557
Prestations et travaux d'édition	1 900 000	2 144 425	+244 425
Autres activités	500 000	1 075 134	+575 134
Produit de cession d'actif		150 000	+150 000
Total	167 200 000	184 743 851	+17 543 851

RECETTES BUDGÉTAIRES 2023

	Exécution 2021	Exécution 2022	LFI 2023	Prévisions 2023 révisées	Exécution 2023
RECETTES D'ANNONCES	198 292 846	189 362 579	163 900 000	163 900 000	180 106 735
BOAMP	80 394 521	71 106 321	66 300 000	66 300 000	72 298 883
BALO	7 024 439	7 327 043	6 000 000	6 600 000	7 299 310
BODACC	110 138 301	110 604 184	91 000 000	91 000 000	100 477 242
JOLD	735 585	325 031	600 000	0	31 300
RECETTES HORS ANNONCES	5 833 519	4 300 607	3 300 000	3 300 000	4 637 116
Ventes de publications et abonnements	1 603 663	1 498 329	900 000	900 000	1 225 134
Prestations et travaux d'édition	2 866 919	1 994 267	1 900 000	1 900 000	1 267 557
Autres activités	1 362 938	808 011	500 000	500 000	2 144 425
TOTAL DES RECETTES	204 126 365	193 663 186	167 200 000	167 200 000	184 743 851

L'exécution 2023 des recettes encaissées du BAPOIA s'établit à 184,7 M€, soit 110 % de la prévision inscrite en loi de finances initiale (LFI) à hauteur de 167,2 M€. Ce montant qui est supérieur de 17,5 M€ à la prévision initiale présente une baisse de 5 % (-8,9 M€) par rapport à l'exécution 2022 (193,7 M€) et de 10 % par rapport au niveau historiquement élevé (204,1 M€) de 2021.

Pour rappel, le montant prévisionnel des encaissements 2023 tenait compte d'une part, du contexte international tendu au niveau géopolitique et économique et d'autre part, du niveau élevé de l'inflation (+5,2 %) depuis un an qui faisait ainsi peser une incertitude accrue sur le chiffrage de cette prévision sur les deux principales ressources du budget annexe.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 des dispositions relatives à l'extension de la gratuité de la publication au JOLD de l'annonce préalable au changement de nom pour motif légitime a conduit la DILA à revoir, en cours de gestion, la répartition du montant prévisionnel des recettes encaissées. La prévision de 0,6 M€ au JOLD a ainsi été ramenée à 0 au document prévisionnel unique (DPU) et celle du BALO révisée à la hausse de 0,6 M€ mettant ainsi la prévision en cohérence avec l'exécution constatée ces dernières années (7 M€ en 2021 et en 2020).

Les recettes d'annonces légales

Les recettes d'annonces légales sont composées des redevances perçues pour la publication des avis au :

- Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD).

Présenté en LFI pour 2023 à hauteur de 163,9 M€, le montant des recettes encaissées au titre de la publication des annonces légales s'élève à 180,1 M€ au 31 décembre 2023 et présente un taux d'exécution supérieur de 10 % (+16 M€) à la prévision initiale mais une baisse de 5 % (-9,3 M€) par rapport à l'exercice 2022.

Avec une prévision 2023 de 91 M€, les encaissements générés par les avis publiés au BODACC s'élèvent au 31 décembre 2023 à 100,5 M€. Ils présentent une exécution supérieure de 16,2 M€ (+10 %) à la prévision initiale mais marque un recul de 9 % (-10,1 M€) par rapport à l'exercice 2022. Rappelons que la prévision, lors de son élaboration, reposait sur l'hypothèse d'un nombre d'annonces publiées au BODACC situé à un niveau légèrement inférieur à celui d'avant la crise sanitaire, sur la base d'une approche prudente du nombre d'annonces relatives aux modifications générales (BODACC B) et aux dépôts de comptes sociaux des sociétés au registre du commerce et des sociétés (BODACC C), les plus sensibles à la conjoncture économique et dont le tarif est le plus élevé.

Toutefois, le repli du montant des encaissements du BODACC découle essentiellement des difficultés liées à la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2023 du guichet unique des formalités des entreprises conformément à l'article 1^{er} de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (Loi « PACTE ») ainsi que de sa capacité à transmettre des flux de données. Afin de garantir la continuité du service, une procédure de secours, à titre dérogatoire, a permis de recourir à Infogreffe pour les formalités de modification, de cessation et de dépôts d'actes jusqu'au 31 décembre 2023 (en vertu des dispositions de l'arrêté du 27 juin 2023 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2022 pris pour l'application de l'article R. 123-15 du code de commerce). La baisse des recettes issues de la publication des avis relatifs aux dépôts de compte des sociétés (1 587 654 avis en 2023 contre 1 813 636 avis en 2022, soit -12 %) et aux modifications générales (516 038 avis contre 542 022 en 2022, soit -5 %) explique ainsi la totalité de la perte constatée pour les recettes du BODACC.

Évaluées pour 2023 à hauteur de 66,3 M€, les recettes d'annonces publiées au BOAMP reposaient, lors de l'élaboration de la loi de finances, sur l'hypothèse d'un volume d'avis publiés de 140 000 contre 144 900 en 2021 soit une quasi-stabilité par rapport à un exercice particulièrement dynamique et dans la mesure où le comportement des annonceurs est malaisé à anticiper (inflation, contexte international...). Avec une exécution supérieure de 9 % (+6 M€) à la prévision, les recettes 2023 s'élèvent à 72,3 M€, soit une hausse de 1,2 M€ (+2 %) par rapport à l'exécution 2022. En outre, l'analyse du chiffre d'affaires par catégorie d'annonceur met en évidence la progression, en volume, du nombre d'avis publiés par rapport à l'an dernier de l'activité de la catégorie autres qui recouvre notamment les établissements publics (+961 avis) et du bloc communal (+1 997 avis) dont les avis publiés représentent plus de 50 % du volume total.

Les recettes d'annonces légales publiées au JOLD s'établissent à 0,03 M€ pour une prévision initiale de 0,66 M€. Elles avaient été ramenées à 0 en cours de gestion, en raison de l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022 de la nouvelle procédure simplifiée de changement de nom patronymique. En application de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation, la publicité préalable au Journal officiel n'est plus obligatoire. Depuis le 1^{er} janvier 2023, cette gratuité a été étendue, par un arrêté du 6 décembre 2022, à la publication au Journal officiel de l'annonce préalable de changement de nom pour motif légitime par décret.

Enfin les encaissements au titre de la publication d'annonces au BALO sont supérieurs de 0,7 M€ à la prévision ajustée (+11 %) et présentent un niveau d'exécution (7,3 M€) quasi-stable par rapport à celui constaté en 2022 comme indiqué *supra*. Pour rappel, le BALO contribue à la transparence économique en diffusant notamment les avis de convocation aux assemblées générales, les comptes annuels et des opérations financières telles que les augmentations de capital.

Les recettes hors annonces

Les recettes hors annonces sont principalement constituées par des recettes issues :

- des ventes de publications sous la marque « La Documentation française » ou comptes de tiers et des abonnements ;
- des travaux, études et prestations de services qui portent notamment sur les travaux de l'imprimerie réalisés dans le cadre de conventions signées avec des partenaires institutionnels ;
- et des autres prestations de services pour compte de tiers.

Lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2023 leur prévision tenait compte :

- de l'arrêt de la rotative et du report partiel de l'activité sur les machines feuilles qui pouvait générer un risque d'éviction de certains clients pour s'établir au niveau des recettes 2020 ;
- de la pénurie de matières premières (en particulier celle du papier) qui pesait sur l'activité de l'imprimerie et des recettes en découlant ;
- et de l'échéance du terme de la délégation de services public consentie à la DILA par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIGPC) en décembre 2022 qui représentait une ressource de 0,8 M€ au titre des ventes et abonnements.

En exécution, les recettes hors annonces, dont le montant s'élève au 31 décembre 2023 à 4,6 M€, présentent une amélioration de 0,34 M€ (+8 %) par rapport à l'exercice 2022. Elles excèdent de 1,3 M€ (+41 %) la prévision inscrite en LFI.

Estimées en LFI à hauteur de 1,9 M€, les recettes encaissées relatives aux prestations diverses et travaux d'édition s'élèvent en 2023 à 2,1 M€. Elles sont supérieures à la prévision initiale de 0,24 M€ (+13 %) et au montant de 0,2 M€ (+8 %) encaissé en 2022. Plus de deux tiers (65 %) des encaissements portent sur les prestations réalisées au profit de la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICO) du ministère des Armées (1,4 M€ à fin décembre 2023).

Les recettes générées par les ventes de publications et d'abonnements sous la marque « La Documentation française » (activités éditoriales de la DILA) s'établissent en 2023 à 1,3 M€, soit une baisse de 15 % par rapport à 2022 (1,5 M€ en 2022 et 1,6 M€ en 2021). Elles sont toutefois nettement supérieures au montant prévisionnel inscrit en LFI (0,9 M€).

En outre, la DILA a lancé et mis en place un certain nombre d'actions, dans le cadre de son plan stratégique « DILA 2024 », permettant de limiter l'impact négatif de la baisse des recettes liées aux ventes d'ouvrages et des revues, en particulier :

- une meilleure valorisation des produits sur catalogue et une plus grande visibilité des ouvrages sur le site internet vie-publique.fr ;
- une augmentation des tarifs pour compenser la hausse du prix des matières premières et plus spécialement du papier ;
- et le développement de nouveaux partenariats.

Enfin, avec un montant au 31 décembre 2023 qui s'établit 1,2 M€, les encaissements des autres produits (recettes de fonctionnement divers) qui portent sur des remboursements variés (mise à disposition, régie de restauration...), les droits d'auteur et de reproduction... sont très supérieurs (+145 %, soit +0,7 M€) à la prévision initiale de 0,5 M€. Ils progressent significativement par rapport à l'exécution constatée en fin d'année 2022 (+52 %, soit 0,4 M€). Parmi ces autres produits figurent :

- les recettes en capital (0,15 M€) issues de la vente aux enchères de la rotative qui s'est tenue le 7 avril 2023 par l'intermédiaire de la direction de l'immobilier de l'État ;
- les remboursements de la société de restauration MRS (0,2 M€) ;
- des remboursements divers (0,2 M€) ;
- et des recettes exceptionnelles (0,4 M€).

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
623 – Édition et diffusion			
Prévision	52 967 093	48 239 583	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	45 873 717	46 891 320	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	7 093 376	1 348 263	
Exécution	42 323 321	43 113 644	
624 – Pilotage et ressources humaines			
Prévision	105 258 484	104 805 031	503
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	106 795 031	105 705 031	503
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-1 536 547	-900 000	
Exécution	99 676 063	99 533 336	479
Total Prévision	158 225 578	153 044 614	503
Total Exécution	141 999 384	142 646 979	479

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
623 – Édition et diffusion	51 112 240 42 236 158	45 873 717 42 323 321	44 942 104 44 520 915	46 891 320 43 113 644
01 – Accès au droit et diffusion légale	33 210 923 29 559 260	29 879 441 29 759 218	28 853 027 31 500 290	30 612 835 30 348 996
02 – Information administrative et vie publique	17 901 317 12 676 897	15 994 276 12 564 103	16 089 077 13 020 624	16 278 485 12 764 647
624 – Pilotage et ressources humaines	104 267 482 99 330 182	106 795 031 99 676 063	104 408 667 97 758 775	105 705 031 99 533 336
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8 511 342 9 240 226	10 679 556 9 126 689	8 652 527 7 668 819	9 589 556 8 998 962
03 – Dépenses de personnel	62 896 140 61 858 192	65 315 475 63 507 851	62 896 140 61 858 192	65 315 475 63 507 851
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	32 860 000 28 231 764	30 800 000 27 041 523	32 860 000 28 231 764	30 800 000 27 026 523

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
623 – Édition et diffusion	51 112 240 42 236 158	45 873 717 42 323 321	44 942 104 44 520 915	46 891 320 43 113 644
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	30 509 571 32 155 372	34 271 386 29 280 437	30 483 435 32 512 280	33 641 356 29 188 257
Titre 5. Dépenses d'investissement	20 602 669 10 080 786	11 602 331 13 042 884	14 458 669 12 008 634	13 249 964 13 925 387
624 – Pilotage et ressources humaines	104 267 482 99 330 182	106 795 031 99 676 063	104 408 667 97 758 775	105 705 031 99 533 336
Titre 2. Dépenses de personnel	62 896 140 61 858 192	65 315 475 63 507 851	62 896 140 61 858 192	65 315 475 63 507 851
Autres dépenses :	41 371 342 37 471 990	41 479 556 36 168 212	41 512 527 35 900 583	40 389 556 36 025 484
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	40 071 342 35 695 314	38 192 556 33 238 990	39 677 527 34 301 345	38 192 556 33 566 068
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 300 000 1 777 933	3 287 000 2 924 218	1 835 000 1 600 495	2 197 000 2 454 413
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 3	0 5 004	0 3	0 5 004
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -1 260	0 0	0 -1 260	0 0
Total	155 379 722 141 566 340	152 668 748 141 999 384	149 350 771 142 279 690	152 596 351 142 646 979
Titre 2. Dépenses de personnel	62 896 140 61 858 192	65 315 475 63 507 851	62 896 140 61 858 192	65 315 475 63 507 851
Autres dépenses :	92 483 582 79 708 148	87 353 273 78 491 533	86 454 631 80 421 498	87 280 876 79 139 128
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	70 580 913 67 850 686	72 463 942 62 519 428	70 160 962 66 813 625	71 833 912 62 754 325
Titre 5. Dépenses d'investissement	21 902 669 11 858 719	14 889 331 15 967 102	16 293 669 13 609 129	15 446 964 16 379 800
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 3	0 5 004	0 3	0 5 004
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -1 260	0 0	0 -1 260	0 0

PROGRAMME 623
Édition et diffusion

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » porte l'ensemble des crédits de fonctionnement des activités dites « métiers » de la DILA ainsi que la totalité des crédits nécessaires aux projets informatiques et aux investissements. Ce programme comprend les actions suivantes :

- diffusion légale ;
- information administrative, édition publique et promotion.

Il recouvre les domaines suivants :

- production et diffusion des textes normatifs ;
- transparence économique et financière ;
- gestion des produits et services numériques ;
- renseignement administratif multi-canal ;
- imprimerie ;
- édition publique ;
- investissements informatiques et d'impression.

Les dépenses du programme 623, qui contribuent directement à la réalisation des axes prioritaires du plan stratégique « DILA 2024 », s'élèvent à 42,3 M€ en AE et 43,1 M€ en CP. Elles diminuent par rapport à 2022 en raison d'économies sur les crédits de fonctionnement. Ceux-ci se chiffrent à 29,2 M€ et sont inférieurs à la LFI (33,6 M€). Les investissements (13,9 M€), en hausse, sont en revanche supérieurs à la LFI 2023 (13,2 M€). Le dynamisme des investissements témoigne de la volonté d'améliorer le service rendu aux usagers et de moderniser des activités. L'ensemble des actions mises en œuvre en 2023 ont été prévues au plan stratégique « DILA 2024 ».

Dans le cadre de sa mission de diffusion légale et d'accès au droit, la DILA a poursuivi les développements de son programme majeur relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN). Ce projet a pour objectif de moderniser l'intégralité de la chaîne de production de textes. L'éditeur légistique « EDILE », qui facilite le travail de rédaction des textes sous un format structuré et pré-consolidé a été mis en production en novembre 2023 au profit de quelques directions. L'outil THEIA qui s'appuie sur l'intelligence artificielle pour établir des liens entre les textes sur Légifrance et faciliter les travaux de consolidation a également été mis en production en novembre, de même que le projet STILA nouvelle génération, comprenant des évolutions techniques majeures. Enfin, des montées de version importantes ont été réalisées sur l'application SOLON tant sur le plan technique (optimisation du cœur Nuxeo) que fonctionnelles (création de l'administrateur directionnel...).

Le site Légifrance fait l'objet d'évolutions continues qui lui garantissent un très haut niveau de performance et de disponibilité et offrent aux usagers de nouvelles fonctionnalités. Les travaux réalisés ont également permis, début 2024, le développement de liens vers service-public.fr, permettant aux usagers de mieux identifier l'impact des dispositions normatives sur leur quotidien.

Après la refonte des sites économiques en 2022 - qui, au-delà de leur sécurisation, se manifeste pour l'utilisateur par une ergonomie profondément modernisée grâce au système de design de l'État - les premières évolutions ont été réalisées à la suite des retours des usagers. Une nouvelle plateforme d'intégration des annonces de marchés publics (PIAMP) a été développée permettant notamment la diffusion des nouveaux formulaires européens d'avis de marchés.

Concernant l'information administrative, la nouvelle version du site « service-public.fr » ouverte en 2022 a atteint 605,4 millions de visites en 2023 (+4,8 % en dépit des pics de fréquentation liés au déroulement des élections présidentielles puis législatives en 2022). Des évolutions continues ont été réalisées en 2023 autour notamment des moments de vie prioritaires fixés par le comité interministériel de la transformation publique (CITP). Le premier a été la perte d'un proche et a abouti à la refonte de la démarche « Comment faire si un proche est décédé », en ligne depuis mars 2023. La DILA participe également aux travaux sur d'autres moments de vie prioritaires comme : « je pars, je vis, je reviens de l'étranger ». Par ailleurs, le site entreprendre.service-public.fr, site de référence pour l'information et les démarches administratives des entrepreneurs et créateurs d'entreprise, voit son succès confirmé avec une hausse de 39 % du nombre de visites en 2023 pour atteindre 42 millions. Une collaboration inédite a démarré avec la direction générale des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique aboutissant, le 19 janvier 2024, à la diffusion de la première lettre d'information, conjointement réalisée par Bercy Infos Entreprises et la rédaction d'Entreprendre.Service-public.fr, à destination de 800 000 abonnés.

Des évolutions ont été également réalisées sur le site « vie-publique.fr » pour proposer de nouveaux formats et de nouveaux partenariats ont été initiés. La production éditoriale a également été riche en 2023 avec 203 titres dont 71 nouveautés, 28 retirages et 104 produits numériques (PDF et e-pub). La revue *Questions internationales* a fêté ses 20 ans d'existence avec de nombreux événements qui ont mis en avant la revue et ont contribué aux très bonnes ventes des numéros parus cette année comme *Géopolitique des matières premières* ou le numéro anniversaire *La France dans le monde*. En s'appuyant sur la mise en place d'une comptabilité analytique, les tarifs des publications ont été revus à la hausse sans compromettre l'augmentation du nombre de lecteurs.

Conformément aux orientations du plan stratégique concernant l'imprimerie, la rotative a été complètement arrêtée fin 2022 et la plupart des travaux a pu être réorientée vers les machines feuilles. L'organisation de l'imprimerie a été revue pour tenir compte de l'évolution de l'activité : un accord avec les organisations syndicales de la SACIJO permettant de faire travailler des imprimeurs à l'expédition-finition sur certains services a été mis en œuvre. En outre, un plan de départ volontaire concernant les imprimeurs a été signé avec la SACIJO et entre en vigueur en 2024.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	1 712 518	1 563 606	3 200 000	5 744 923	cible atteinte	3 500 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	233 399	25 294	170 000	13 381	absence amélioration	40 000

Commentaires techniques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : Il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de visites constatées en 2023 sur le site BOAMP.fr est de 5,7 millions contre 1,56 million en 2022. Ces résultats ne sont pas comparables. En effet, la comptabilisation des visites du site BOAMP.fr a été impactée par l'obligation imposée par la CNIL de laisser à chaque utilisateur la possibilité de refuser ou d'accepter les cookies depuis le mois d'avril 2021. Seuls les visiteurs ayant validé les cookies ont été recensés par l'outil de suivi des statistiques. Cet incident a été résolu début juillet 2022 avec la mise en ligne de la nouvelle version du site.

L'activité de la commande publique, très soutenue en 2023, explique pour partie la fréquentation supérieure à celle prévue (3,2 millions).

Par ailleurs, une enquête sur le site BOAMP.fr a permis d'identifier les prochaines évolutions à réaliser pour améliorer la satisfaction des usagers (envoi d'annonces par mail à un tiers, export des résultats de recherche dans un tableau...). En 2023, les premières évolutions demandées par les usagers lors de l'enquête ont été réalisées.

À la suite de la mise en service de la nouvelle version du site internet en juillet 2022, une campagne de purge des comptes a été réalisée et s'est poursuivie en 2023. Elle a permis de ne maintenir que les comptes réellement actifs. Le nettoyage des comptes inactifs et la mise en place du renouvellement des comptes, où il a été demandé à chaque détenteur de compte de confirmer son souhait de conserver son abonnement et de réinitialiser le mot de passe de son compte, ont eu un impact important sur leur volumétrie. Il en résulte 13 381 comptes ouverts en 2023, un nombre bien inférieur à la cible de 170 000 comptes, qui n'anticipait pas l'impact de la purge, et à l'année 2022 (25 294 comptes).

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	15	12	10	10	cible atteinte	9

Commentaires techniques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte. STILA est la plateforme de production du système de l'information légale et administrative. Cet outil vise à améliorer l'accès au droit, notamment par la production sécurisée et la diffusion du JO Lois et décrets sur le site *legifrance.gouv.fr* dans les délais impartis.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de rectificatifs publiés au Journal officiel imputables à la DILA en 2023 est de 10 en regard des 33 627 textes publiés au JORF, résultat meilleur qu'en 2022 (12 rectificatifs pour 32 758 textes publiés). La cible 2023 est atteinte et conforme au plan de maîtrise des risques mis en place depuis 2017 à la rédaction du Journal officiel.

La baisse du nombre de rectificatifs en 2023 résulte d'une attention particulière portée au niveau de l'équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements (essentiellement des juristes), la formation pour la montée en compétence, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...).

Des travaux d'amélioration technique et de sécurisation de l'outil de production « STILA » (*Solution de traitement de l'information légale et administrative*) ont été réalisés dans le cadre de la transformation numérique de la chaîne régaliennne avec le projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au Journal officiel.

La nouvelle version de STILA Nouvelle Génération JO a été mise en production courant novembre 2023 et a permis de :

- mettre à jour des composants techniques en termes de sécurité ;
- revoir l'ergonomie de l'application avec des écrans plus épurés et un agencement des informations plus adapté aux besoins métiers ;
- nettoyer des processus permettant une optimisation des temps de traitement et des outils de pilotage pour la production du Journal officiel.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	9	5,7	5	2,33	cible atteinte	4

Commentaires techniques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : Il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles utilisées sur les imprimantes industrielles et les bobines utilisées par la rotative.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat du taux de gâche à fin décembre 2023 est de 2,3 %, en forte baisse de 3,4 points par rapport à 2022 (5,7 %). Ce résultat est en cohérence avec les standards de la profession.

Cette baisse apparaît pour une importante part en lien avec l'arrêt de la rotative fin décembre 2022 qui engendrait structurellement un niveau important de pertes de papier.

Pour rappel, la gâche papier est générée principalement lors de la mise en production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés.

Les actions de maintenance préventive et curative sont réalisées régulièrement afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, dans des ateliers qualité hebdomadaires qui sont l'occasion d'analyser la gâche papier constatée et de décider d'actions à mettre en place pour la réduire. Grâce notamment à ces actions, la gâche papier de l'imprimerie a connu une baisse très significative passant de 311 tonnes en 2016 à 81 tonnes en 2021 et à 13,6 tonnes en 2023.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement		
01 – Accès au droit et diffusion légale	23 709 441 20 225 983	6 170 000 9 533 235	29 879 441 29 759 218	29 879 441
02 – Information administrative et vie publique	10 561 945 9 054 454	5 432 331 3 509 648	15 994 276 12 564 103	15 994 276
Total des AE prévues en LFI	34 271 386	11 602 331	45 873 717	45 873 717
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+7 093 376 (hors titre 2)		+7 093 376	
Total des AE ouvertes	52 967 093 (hors titre 2)		52 967 093	
Total des AE consommées	29 280 437	13 042 884	42 323 321	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement		
01 – Accès au droit et diffusion légale	23 125 952 20 823 124	7 486 883 9 525 872	30 612 835 30 348 996	30 612 835
02 – Information administrative et vie publique	10 515 404 8 365 133	5 763 081 4 399 515	16 278 485 12 764 647	16 278 485
Total des CP prévus en LFI	33 641 356	13 249 964	46 891 320	46 891 320
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 348 263 (hors titre 2)		+1 348 263	
Total des CP ouverts	48 239 583 (hors titre 2)		48 239 583	
Total des CP consommés	29 188 257	13 925 387	43 113 644	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accès au droit et diffusion légale	20 555 923 22 963 786	12 655 000 6 595 474	33 210 923	33 210 923 29 559 260
02 – Information administrative et vie publique	9 953 648 9 191 585	7 947 669 3 485 312	17 901 317	17 901 317 12 676 897
Total des AE prévues en LFI	30 509 571	20 602 669	51 112 240	51 112 240
Total des AE consommées	32 155 372	10 080 786		42 236 158

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accès au droit et diffusion légale	20 973 027 23 560 710	7 880 000 7 939 580	28 853 027	28 853 027 31 500 290
02 – Information administrative et vie publique	9 510 408 8 951 570	6 578 669 4 069 054	16 089 077	16 089 077 13 020 624
Total des CP prévus en LFI	30 483 435	14 458 669	44 942 104	44 942 104
Total des CP consommés	32 512 280	12 008 634		44 520 915

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	32 155 372	34 271 386	29 280 437	32 512 280	33 641 356	29 188 257
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	32 139 872	34 271 386	29 280 437	32 496 780	33 641 356	29 188 257
Subventions pour charges de service public	15 500	0	0	15 500	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	10 080 786	11 602 331	13 042 884	12 008 634	13 249 964	13 925 387
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 986 654	2 500 000	3 192 460	4 065 655	2 250 000	2 885 947
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 094 132	9 102 331	9 850 423	7 942 979	10 999 964	11 039 440
Total hors FdC et AdP		45 873 717			46 891 320	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+7 093 376			+1 348 263	
Total*	42 236 158	52 967 093	42 323 321	44 520 915	48 239 583	43 113 644

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		7 093 376						
Total		7 093 376						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2023				1 348 263				
Total				1 348 263				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		7 093 376		1 348 263				

Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	1,07	0,38	2,15	1,72	4,06	3,62	3,68	3,70	4,00	3,60	4,42	5,92	15,32	15,32
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	1,07	0,38	2,15	1,72	4,06	3,62	3,68	3,70	4,00	3,60	4,42	5,92	15,32	15,32

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	15,32	+48,46 %
Durée totale en mois	60	66	+10,00 %

Le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, est de 26,9 M€ et résulte de la MAREVA transmise lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

Ce coût intègre :

- 10,43 M€ **d'investissement (coûts directs)**, réévaluée à 15,3 M€ dans le budget 2024, répartis sur chaque projet applicatif et incluant une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,6 M€ **de coûts indirects** (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents DILA & SGG mobilisés sur le programme sur les 60 mois du programme (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12,0 M€ **de coût de fonctionnement du SI** sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	
Délai de retour en années	6	6	

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la **transformation numérique de la chaîne de production des normes françaises**, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...).

Les gains recherchés sont de :

- **Faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes** pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- **Améliorer le service public de diffusion du droit** au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, *legal-tech*), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- **Rendre possible des harmonisations et simplifications** dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'**éditeur légistique nommé « EDILE »** (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le **cœur de chaîne applicative** nommé « SOLON » (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le **référentiel unique de normes** nommé « RUNE » (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et code et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).
- Deux projets transverses sont menés en parallèle à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistiques en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initier les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des

grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la direction de programme entre octobre 2021 et octobre 2023. Des maîtrises d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique EDILE, d'une part, et l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA », d'autre part, ont fait l'objet d'appels d'offre notifiés respectivement en avril et en novembre 2022.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (plateforme de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et Légifrance (portail de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, dès 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'évolution des applications existantes (conduite tout au long du programme), l'année 2023 a permis d'atteindre le premier palier du programme à savoir :

- **Depuis novembre 2023, le déploiement au sein de plusieurs ministères de la version bêta de l'éditeur légistique EDILE**, outil d'aide à la rédaction des textes normatifs, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- **Depuis la même date, la mise en production de THEIA, solution d'intelligence artificielle** facilitant la consolidation des textes sur Légifrance et le travail sur les données actuellement en stock ;
- **En avril 2023, la constitution d'un centre d'appui à la production normative au sein de la DILA permettant d'accroître les capacités de support et de formation vis-à-vis des utilisateurs des outils de la chaîne régalienne et les usagers de Légifrance.**

Le programme se poursuit afin que d'ici 2027 :

- **L'application EDILE soit interfacée avec la plateforme SOLON afin notamment d'intégrer les fonctions collaboratives nécessaires au travail de production des normes ;**
- **La construction d'un nouveau référentiel** permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs ;
- **L'amélioration des capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative.**

Le programme s'inscrit dans les dernières exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

DÉTAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Initialement, le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, était de 26,9 M€ et résultait de la MAREVA transmise en février 2022 lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

L'avancement des travaux a conduit à la réévaluation des coûts d'investissement, à savoir une hausse de 5 millions d'euros, compte tenu :

- du coût de développement, et des évolutions, de l'éditeur légistique EDILE (outil sans équivalent sur le plan européen, développé en mode agile) ;
- de la nécessité de conduire des travaux techniques de sécurisation de l'application SOLON non prévus à l'origine (qui, indépendamment même du programme, auraient été menés) ;
- des résultats des démarches de sourcing faites pour la construction de la dernière brique du programme, RUNE, également considérée comme la plus complexe ;

et ce, malgré les mesures d'économie prises telles que l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (alors même que la consommation sur ce poste est bien inférieure au coût habituel sur ce type de projet) ou la limitation des développements sur l'application THEIA.

Ce coût réévalué intègre :

- 15,3 M€ d'investissement (coûts directs) répartis sur chaque projet applicatif et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,6 M€ de coûts indirects (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur les 60 mois du programme (étant précisé qu' hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12 M€ de coût de fonctionnement du SI sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,900 k€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

DÉTAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME

Gains pour le SI

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions indispensables au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers notamment pour garantir le maintien en condition de sécurité des applications).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficacité, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certaines tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech*...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou mêmes non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduites des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une

fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouveau SI, soit en 2026, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à contrôler.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 52 967 093	CP ouverts en 2023 * (P1) 48 239 583
AE engagées en 2023 (E2) 42 323 321	CP consommés en 2023 (P2) 43 113 644
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 3 415 227	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 10 673 372
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 7 228 545	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 32 440 272

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 15 647 738				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) -18 700				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 15 629 038	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 10 673 372	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 4 955 666	
AE engagées en 2023 (E2) 42 323 321	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 32 440 272	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 9 883 050	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 14 838 715	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 10 355 124
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 4 483 591

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Accès au droit et diffusion légale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale		29 879 441	29 879 441		30 612 835	30 612 835
		29 759 218	29 759 218		30 348 996	30 348 996

L'action 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 recouvre les crédits dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

À compter de 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à la diffusion légale et l'autre portant sur l'infrastructure et la sécurité. Conformément à l'article 18-II de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont justifiés en distinguant les opérations courantes des opérations en capital.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 709 441	20 225 983	23 125 952	20 823 124
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 709 441	20 225 983	23 125 952	20 823 124
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 170 000	9 533 235	7 486 883	9 525 872
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 100 000	3 191 390	1 850 000	2 549 737
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 070 000	6 341 846	5 636 883	6 976 135
Total	29 879 441	29 759 218	30 612 835	30 348 996

Programmés en loi de finances initiale (LFI) pour 2023 à hauteur de 29 879 441 € en AE et 30 612 835 € en CP, les crédits de l'action 1 ont été exécutés pour un montant total de 29 759 218 € en AE et 30 348 996 € en CP et se décomposent de la manière suivante :

- la sous-action 1 « Diffusion légale » dont l'exécution des crédits 2023 se chiffre à 13 187 487 € en AE et 13 782 894 € en CP pour un montant prévisionnel inscrit au PAP de 13 178 784 € en AE et 14 619 253 € en CP ;
- la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » dont les crédits ont été exécutés en 2023 à hauteur de 16 571 731 € en AE et 16 566 102 € en CP pour une estimation initiale de 16 700 657 € en AE et 15 993 582 € en CP.

Les opérations courantes (T3)

La section des opérations courantes de l'action 1 du programme 623 couvre les crédits de fonctionnement nécessaires à la production et la diffusion de la norme juridique, au traitement de l'information légale et aux dépenses liées à l'infrastructure et la sécurité informatiques. La consommation 2023 de ces crédits s'élève à 20 225 983 € en AE et 20 823 124 € en CP pour une prévision initiale de 23 709 441 € en AE et 23 125 952 € en CP.

Les crédits relevant de la sous-action 1 « Diffusion légale », évalués en LFI 2023 pour 9 378 784 € en AE et 9 252 370 € en CP ont été exécutés à hauteur de 7 432 067 € en AE et 7 097 839 € en CP et concernent les activités budgétaires suivantes :

1) Traitement des annonces légales

Principales sources de recettes du budget annexe, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées avec le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce pour les annonces publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour celles du BOAMP, les dépenses portent sur les versements liés au chiffre d'affaires ou au nombre d'annonces publiées. Leur consommation 2023, estimée dans le PAP à hauteur de 4 400 000 € en AE et 4 371 337 € en CP, s'établit à 3 738 466 € en AE et 3 441 221 € en CP. Une diminution des versements aux greffes dans le cadre du traitement des annonces publiées au BODACC a été constatée. Les difficultés de déploiement du guichet unique des formalités des entreprises (GUFÉ) ont conduit à des retards qui entraînent mécaniquement une diminution du montant des versements aux greffes. De plus, une nouvelle convention a été signée avec les greffes de tribunaux de commerce qui prévoit une diminution progressive du montant de versement par annonce à compter du 1^{er} juillet 2023.

De plus, la contribution financière de la DILA aux dépenses de fonctionnement du groupement d'intérêt public « portail d'accès à la publicité légale des entreprises » (GIP PPLE) a été exécutée à hauteur de 24 000 € en AE et en CP.

2) Applications de production régalienn

Les crédits relatifs aux applications informatiques métiers de diffusion légale portent principalement sur la maintenance du site internet Légifrance, des bases de données juridiques, des applications SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), encore de l'application SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs). Ils ont été exécutés à hauteur de 2 677 399 € en AE et 2 755 629 € en CP contre une dotation prévue au PAP de 3 394 524 € en AE et 3 106 243 € en CP.

3) Hébergement du domaine régalienn

En 2023, les coûts d'hébergement applicatif du domaine de l'information légale se chiffrent à 845 950 € en AE et 761 493 € en CP contre une prévision initiale s'élevant à 1 484 260 € en AE et 1 674 790 € en CP. Ces écarts à la prévision sont liés au nouveau marché informatique qui permet une répartition plus précise des coûts avec l'hébergement de l'administration numérique. En outre, la sous-exécution est également liée à la diminution des alertes sécurité et au moindre recours aux prestations externalisées.

4) Études générales, audits et domaine échange

Exécutées pour un montant total s'élevant à 30 758 € en AE, les dépenses relatives aux études générales, audits de échanges ont été initialement chiffrées au PAP 2023 à 100 000 € en AE et en CP.

Les crédits relevant de la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » ont été budgétés en LFI 2023 à hauteur de 14 330 657 € en AE et 13 873 582 € en CP. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 12 793 916 € en AE et 13 725 286 € en CP. Cette sous-consommation constatée, s'explique principalement par l'internalisation de certaines opérations relatives à la sécurité des sites internet et applications, dont les dépenses s'étaient fortement accrues en 2022. Les crédits couverts par cette sous-action concernent ainsi les activités budgétaires suivantes :

1) Les services d'infrastructures informatiques

Exécutées à hauteur de 9 115 998 € en AE et 9 789 493 € en CP contre une prévision initiale de 8 657 954 € en AE et 8 532 954 € en CP, les dépenses relatives aux services d'infrastructure informatique portent sur les activités budgétaires suivantes :

- l'hébergement applicatif, comprenant notamment le renouvellement des marchés publics d'hébergement de la DILA, exécuté à hauteur de 6 925 867 € en AE et 7 528 135 € en CP contre une prévision de 6 341 089 € en AE et 6 016 089 € en CP. L'écart s'explique notamment par le développement de l'hébergement cloud sécurisé ;
- l'hébergement nu qui couvre les prestations assurées par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, exécuté à hauteur de 730 046 € en AE et 508 262 € en CP contre une prévision de 400 000 € en AE et en CP. La prestation 2023 est marquée par une révision des tarifs liée notamment à la hausse des coûts de l'énergie ;
- les services de transport de données qui portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux interministériels, exécutés à hauteur de 267 169 € en AE et 467 454 € en CP contre une prévision de 340 000 € en AE et 540 000 € en CP ;
- les services de sécurité informatique et de sécurité opérationnelle, exécutés à hauteur de 1 192 917 € en AE et 1 285 642 € en CP. Les opérations sont en partie réalisées avec une ressource interne et expliquent l'exécution inférieure à la prévision inscrite en LFI de 1 576 865 € en AE et en CP.

2) Les services bureautiques

Exécutées à hauteur de 1 239 807 € en AE et 1 458 914 € en CP contre une prévision initiale de 2 243 760 € en AE et 1 683 760 € en CP, les dépenses relatives aux services bureautiques portent sur les activités budgétaires suivantes :

- les postes de travail qui portent notamment sur le matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques), exécutés à hauteur de 1 116 553 € en AE et 1 229 388 € en CP contre une prévision de 2 054 560 € en AE et 1 494 560 € en CP ;
- les télécommunications individuelles, dont les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle, exécutées à hauteur de 98 153 € en AE et 184 014 € en CP contre une prévision de 158 000 € en AE et en CP ;
- les solutions d'impression correspondant aux services d'impressions individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs, exécutées à hauteur 25 101 € en AE et 45 512 € en CP contre une prévision de 31 200 € en AE et en CP.

3) Les services applicatifs

Les crédits relatifs aux services applicatifs déclinés par domaines (pilotage, RH, finances, juridique...) ont été exécutés à hauteur de 352 658 € en AE et 520 449 € en CP contre une dotation prévue au PAP de 946 322 € en AE et 1 227 579 € en CP. L'abandon du projet de refonte du système d'information des ressources humaines (SIRH) explique essentiellement l'écart à la prévision.

4) Les applications métiers

Les dépenses d'applications d'infrastructure rattachées à la sous-action 2 portent sur la maintenance des outils du studio graphique ainsi que les licences associées. Elles ont été exécutées à hauteur de 2 085 453 € en AE et 1 956 430 € en CP contre une dotation prévue au PAP de 2 482 621 € en AE et 2 429 289 € en CP.

Les opérations en capital (T5)

Les dépenses d'investissement regroupées sur l'action 1 du programme 623 visent notamment à moderniser les processus de production et de diffusion de la norme juridique et à renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique.

Les investissements dédiés à la production régaliennne et rattachés à la sous-action 1 « Diffusion légale » se chiffrent à 5 755 420 € en AE et 6 685 055 € en CP contre une prévision de 3 800 000 € en AE et 5 366 883 € en CP au PAP 2023 et couvrent les projets d'investissement suivants :

- les développements des « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN), lancés en 2021, ont été poursuivis jusqu'en 2023 pour un coût de 3 678 150 € en AE et 3 584 137 € en CP, pour une prévision au PLF de 3 040 000 € en CP en raison de la réalisation en 2023 de développements ayant pris du retard en 2022. Initié en janvier 2021 par la DILA et le secrétariat général du Gouvernement, ce vaste programme de transformation numérique de la chaîne de production des textes publiés au Journal Officiel combine modernisation et création d'applications, évolution des métiers et simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...). ;
- dans le domaine de la transparence économique et financière, des travaux ont également été menés autour du BOAMP. L'exécution de ces crédits a été de 938 092 € en AE et 774 229 € en CP contre une prévision initiale de 2 500 000 € en AE et 800 000 € en CP au PAP 2023. Ces crédits correspondent aux travaux de développement d'une nouvelle application d'intégration des avis de marchés publics afin de les diffuser au BOAMP et au JOUE, permettant notamment de traiter les nouveaux formulaires européens ;
- les évolutions continues du site Légifrance dont les travaux, exécutés à hauteur de 690 028 € en AE et 1 047 905 € en CP en 2023 contre une prévision au PAP 2023 de 1 000 000 € en AE et CP ont permis de proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs et de développer des liens vers le site « service-public.fr ». En complément de ces évolutions visant à favoriser, faciliter et personnaliser les usages du site, des mises en production se font régulièrement pour prendre en compte les retours des utilisateurs et pour répondre notamment aux critères des référentiels généraux de sécurité et d'accessibilité numérique ;
- les autres dépenses portent sur [DGA1] les applications de la chaîne régaliennne dont notamment STILA et SIGNALE pour un total exécuté de 449 151 € en AE et 1 278 784 € en CP contre une prévision initiale de 300 000 € en AE et 526 883 € en CP au PAP 2023. L'écart à la prévision est notamment lié au décalage de livraison de Stila NG, réalisée en novembre 2023, qui a accru la dépense sur cette année [DGA2].

Les investissements portés par la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » se chiffrent pour les immobilisations corporelles à 3 415 904 € en AE et 2 549 737 € en CP, contre une prévision de 2 100 000 € en AE et 1 850 000 € en CP au PAP 2023. Les dépenses supplémentaires ont été effectuées dans le but de renforcer la robustesse et améliorer les capacités de stockage de l'infrastructure et couvrent les projets d'investissement suivants :

- La modernisation des infrastructures informatiques a été exécutée à hauteur de 513 445 € en AE et 364 102 € en CP, contre une prévision de 500 000 € en AE et en CP au PAP 2023 ;
- L'acquisition de matériel divers, tel que le renouvellement des switchs sur le site de Desaix, a été exécutée à hauteur de 18 005 € en AE et en CP contre une prévision de 50 000 € en AE et en CP.
- L'augmentation des puissances de calcul de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, initialement prévue pour un montant de 300 000 € en AE et en CP au PAP 2023, a été exécutée à hauteur de 921 426 € en AE et 615 517 € en CP. Ce poste de dépenses retrace notamment les opérations de modernisation de l'infrastructure hébergée dans deux centres informatiques de la DGGN. Il comprend aussi les travaux de sécurisation de l'annuaire d'entreprise (Active Directory) et de sécurisation des sauvegardes. Le

renforcement de l'infrastructure informatique, restant au cœur des priorités de la DILA, explique la sur-exécution constatée sur ce projet d'investissement par rapport à la prévision ;

- Le projet de plate-forme d'intégration continue (PIC) sécurisée, visant l'amélioration de la PIC cloud afin de la sécuriser et d'en automatiser les processus, a été exécuté à hauteur de 1 023 914 € en AE et 655 181 € en CP, contre une prévision de 1 000 000 € en AE et 750 000 € en CP ;
- La refonte du socle technique pour 939 115 € AE et 896 932 € en CP, initialement prévue à hauteur de 200 000 € en AE et en CP.

Les immobilisations incorporelles correspondent aux évolutions des applications de soutien (PGI Oracle, Business object). La consommation est comparable à la prévision, pour un montant de 361 911 € en AE et 291 080 € en CP, contre une prévision de 270 000 € en AE et en CP au PAP 2023.

Des évolutions ont été apportées à :

- Business Object, pour un total de 202 792 € en AE et 146 654 € en CP contre une prévision de 120 000 € en AE et CP ;
- PGI Oracle, pour un total de 159 119 € en AE et 144 425 € en CP contre une prévision de 150 000 € en AE et CP au PAP 2023.

*

La révision à la baisse de la programmation des dépenses de fonctionnement du programme 623 a permis une mesure de fongibilité entre titres pour couvrir les besoins dans le domaine informatique imputable en titre 5. Cette mesure s'est chiffrée à 1 M€ en CP.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets programmés sur l'action 1 « Accès au droit et diffusion légale » ainsi que leur exécution :

PROJETS INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2023		EXECUTION 2023	
	AE	CP	AE	CP
Evolutions Légifrance 2021	1 000 000	1 000 000	690 028	1 047 905
Evolutions applications des annonces	2 500 000	800 000	938 091	661 181
NOPN	0	3 040 000	3 678 150	3 697 185
Evolutions STILA	0	236 883	449 151	1 278 784
Evolutions SIGNALE	300 000	290 000		
Sous-action 1 Diffusion légale	3 800 000	5 366 883	5 755 420	6 685 055
Projet DIS	500 000	500 000	513 445	367 413
Renouvellement des switches de Desaix	50 000	50 000	18 005	18 005
Infrastructure de télétravail	50 000	50 000	0	0
Puissance de calcul Nogent-Rosny	300 000	300 000	921 426	612 206
PIC sécurisé	1 000 000	750 000	1 023 914	655 181
Refonte socle technique	200 000	200 000	939 115	896 932
BO	120 000	120 000	202 792	146 654
PGI Oracle	150 000	150 000	159 119	144 425
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	2 370 000	2 120 000	3 777 815	2 840 817
Total Action 1 accès au droit et diffusion légale	6 170 000	7 486 883	9 533 235	9 525 872

ACTION**02 – Information administrative et vie publique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Information administrative et vie publique		15 994 276 12 564 103	15 994 276 12 564 103		16 278 485 12 764 647	16 278 485 12 764 647

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe l'ensemble des crédits budgétaires nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle finance également les dépenses relatives aux activités d'éditeur public de la DILA et aux frais de diffusion d'information sur l'actualité politique, économique, sociale, nationale et européenne permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques et garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat publics qu'ils soient sur support papier ou au format numérique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 561 945	9 054 454	10 515 404	8 365 133
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 561 945	9 054 454	10 515 404	8 365 133
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 432 331	3 509 648	5 763 081	4 399 515
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	400 000	1 071	400 000	336 210
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 032 331	3 508 578	5 363 081	4 063 305
Total	15 994 276	12 564 103	16 278 485	12 764 647

Initialement programmés en loi de finances initiale (LFI) pour 2023 à hauteur de 15 994 276 € en AE et 16 278 485 € en CP, les crédits de l'action 2 ont été exécutés pour un montant total de 12 564 103 € en AE et 12 764 647 € en CP. Elle comprend, depuis 2022, deux sous-actions :

- La sous-action 1 « information administrative » dont l'exécution des crédits 2023 se chiffre à 8 651 969 € en AE et 7 939 731 € en CP pour un montant prévisionnel inscrit en LFI de 10 594 619 € en AE et 10 856 328 € en CP ;
- La sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » dont les crédits ont été exécutés en 2023 à hauteur de 3 912 134 € en AE et 4 824 916 € en CP pour une estimation initiale d'un montant de 5 399 657 € en AE et 5 422 157 € en CP.

En outre, en application de l'article 18-II de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont justifiés en distinguant les opérations courantes des opérations en capital.

Les opérations courantes (T3)

La section relative aux opérations courantes de l'action 2 du programme 623 retrace l'exécution des crédits de fonctionnement (titre 3) afférents aux activités de renseignement administratif multicanal destinés à couvrir les dépenses informatiques (hébergement, gestion des applications, des sites internet...), d'édition, d'imprimerie ainsi que celles liées aux activités de promotion des produits.

En 2023, la consommation de ces crédits s'établit à 9 054 454 € en AE et 8 365 133 € en CP contre un montant estimatif inscrit en LFI s'élevant à 10 561 945 € en AE et 10 515 404 € en CP.

Les crédits budgétaires relevant de la sous-action 1 « information administrative » vise à financer les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leur droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue en particulier au développement des démarches en ligne dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis le site internet « service-public.fr ».

Budgétés en LFI pour un montant global de 6 062 288 € en AE et 6 055 747 € en CP, les crédits de fonctionnement de cette sous-action ont été exécutés au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 5 664 968 € et 4 540 387 €.

Ces crédits portent sur les activités budgétaires suivantes :

1) Applications métiers

Les dépenses de titre 3 relevant de cette activité budgétaire financent les besoins en maintenance et support des sites et applications dédiées à l'information administrative et du SIAN (système d'information de l'administration numérique) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elles s'élèvent en 2023 à 2 128 166 € en AE et 1 068 028 € en CP contre une prévision d'exécution en LFI 2023 à hauteur de 2 633 882 € en AE et 2 479 382 € en CP.

2) Domaine échange administration numérique

Les crédits de fonctionnement dédiés au financement du système de transmission des démarches en ligne depuis le site « service-public.fr » vers les administrations et collectivités territoriales qui doivent les traiter ont été consommés à hauteur de 949 192 € en AE et 950 069 € en CP contre une dotation 2023 prévue en LFI d'un montant de 1 360 200 € en AE et 1 388 133 € en CP.

3) Hébergement applicatif

En 2023, les coûts d'hébergement des sites internet « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à hauteur de 1 380 551 € en AE et 1 487 863 € en CP contre une prévision inscrite en LFI s'élevant à 960 206 € en AE et 1 080 232 € en CP. L'écart à la LFI provient de coûts de migration vers le nouvel hébergement plus élevés que prévus et de la prise en charge de dépenses pour une période d'hébergement excédant une année.

4) Renseignement administratif

Exécutées en 2023 pour un montant total s'élevant à 961 728 € en AE et 846 802 € en CP, les dépenses de renseignement administratif évaluées en LFI à hauteur de 948 000 € en AE et en CP, portent sur les trois activités budgétaires décrites ci-dessous :

- la gestion des courriels dont les crédits concourent au financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site internet « service-public.fr » et au traitement des courriels ont été exécutés à hauteur de 436 920 € en AE et 369 635 € en CP pour une prévision en LFI 2023 300 000 € en AE et en CP ;
- le renseignement téléphonique dont les crédits 2023 prévus pour 173 000 € en AE et en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) ont été consommés à hauteur de 296 227 € en AE et 259 141 € en CP ;
- le traitement de l'information administrative dont les dépenses initialement programmées à hauteur de 475 000 € en AE et en CP notamment dans le but de mettre à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, administrations et services de proximité ont été exécutées pour un total de 228 580 € en AE et 218 025 € en CP.

5) Services mutualisés

Les crédits budgétaires destinés à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée) ont été exécutés en AE et CP à hauteur de 140 440 € pour une enveloppe prévisionnelle allouée pour 2023 de 160 000 € en AE et en CP.

6) Activités diverses information administrative

Cette activité budgétaire n'avait pas de crédits destinés à couvrir les actions diverses, 104 891 € en AE et 47 186 € en CP ont été consommés.

L'exécution totale des crédits composant la sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » se chiffre quant à elle à 3 389 486 € en AE et 3 824 745 € en CP contre une prévision en AE et CP inscrite en LFI d'un montant de 4 499 657 € et 4 459 657 €. La consommation de ces crédits vise à assurer l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public en finançant les travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site internet « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

1) Impressions

Les dépenses de l'imprimerie s'élèvent à 2 099 574 € en AE et 2 618 164 € en CP contre une prévision initiale de 3 007 257 € en AE et en CP.

Ces dépenses portent sur les activités budgétaires suivantes :

- les matières premières et fournitures ont généré une consommation de 1 347 288 € en AE et 1 462 792 € en CP contre une prévision en LFI 2023 de 1 807 257 € en AE et en CP pour le fonctionnement de l'atelier d'impression, à savoir l'achat de papier, de plaques d'impression « offset », de produits associés (encres, vernis, solvants, blanchets...), et de pièces détachées... Ce niveau d'exécution est lié à la stabilisation du prix des matières premières et notamment du papier, après une forte inflation dans un contexte de crise internationale ;
- la maintenance des matériels de production et location dont les crédits prévus pour 850 000 € en AE et en CP ont généré pour l'année 2023 une consommation de 529 184 € en AE et 874 173 € en CP ;
- la gestion et transport des produits de l'imprimerie dont la consommation 2023 s'établit à hauteur de 97 884 € en AE et 162 447 € en CP contre une estimation de 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression dont les crédits budgétés en LFI 2023 pour 150 000 € en AE et en CP ont consommés 125 218 € en AE et 118 752 € en CP. La DILA a beaucoup diminué le recours à la sous-traitance au fil des années.

2) Traitement de l'information administrative

Cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque « La Documentation française » ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction et de la redevance annuelle versée, dans le cadre de la délégation de service public, au Centre intercommunal de gestion de la petite couronne (CIGPC). Les crédits 2023 inscrits en LFI s'élèvent à 410 000 € en AE et en CP et le montant finalement consommé s'établit à 355 879 € en AE et 361 037 € en CP.

3) Promotion et activités commerciales

Les crédits consacrés au paiement des prestations de diffusion d'ouvrages, de la gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA ont été engagés et payés respectivement à hauteur de 686 258 € et 594 102 € contre une prévision en LFI de 760 000 € en AE et en CP.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses, prévues pour un montant de 322 400 € en AE et 282 400 € en CP et réalisées pour 247 776 € en AE et 251 442 € en CP, comprennent les activités budgétaires ci-dessous :

- Applications informatiques d'imprimerie et d'édition dont la consommation est de 225 507 € en AE et 182 041 € en CP contre un montant de dépenses prévisionnel de 162 400 € en AE et 122 400 € en CP ;
- Les études d'imprimerie et les actions diverses d'édition pour 22 269 € en AE et 69 401 € en CP contre une prévision en LFI de 160 000 € en AE et en CP.

Les opérations en capital (T5)

Les opérations d'investissement de l'action 2 du programme 623 comprennent les dépenses informatiques concourant à la modernisation de l'administration numérique et au renforcement de la transparence de la vie et du débat publics. Elles visent également à améliorer les des outils de production du département de l'imprimerie. La réalisation de ces investissements, programmés en LFI à hauteur de 5 432 331 € en AE et 5 763 081 € en CP, s'élève à 3 509 648 € en AE et 4 399 515 € en CP. Ces écarts s'expliquent principalement par de moindres développements sur les démarches en ligne.

Sur l'exercice 2023, les crédits dédiés aux dépenses de titre 5 de la sous-action 1 « Information administrative » ont été consommés à hauteur de 2 987 001 € en AE et 3 399 344 € en CP contre une prévision initiale de 4 532 331 € en AE et 4 800 581 € en CP. Ces crédits ont notamment permis le financement des projets informatiques suivants :

- les évolutions des démarches en ligne existantes et le développement de nouvelles démarches en ligne pour 905 630 € en AE et 1 014 357 € en CP, contre une prévision de 1 500 000 € en AE et 1 300 000 € en CP au PAP 2023. Cette sous-exécution s'explique notamment par la moindre réalisation de projets de développements ;
- la modernisation du site internet « service-public.fr » pour un montant 1 417 647 € en AE et 1 509 737 € en CP contre une estimation en LFI de 1 682 331 € en AE et 2 000 581 € en CP ;
- les évolutions réalisées sur le nouveau site unique dédié aux entreprises (« Entreprendre.Service-Public.fr ») à hauteur de 345 042 € en AE et 402 184 € en CP, contre un montant de dépenses prévisionnel de 500 000 € en AE et en CP ;
- les évolutions de l'annuaire de l'administration estimées en LFI à hauteur de 150 000 € en AE et 300 000 € en CP et effectuées pour 190 378 € en AE et 267 205 € en CP ;
- les travaux de refonte et d'évolutions du SIAN initialement prévus à hauteur de 400 000 € en AE et en CP, réalisés pour 128 304 € en AE et 205 861 € en CP ;
- l'outil « G6K » bénéficiant d'une prévision de 300 000 € en AE et en CP, n'a fait l'objet d'aucune dépense au cours de l'exécution 2023.

En 2023, 522 648 € en AE et 1 000 171 € en CP ont été consacrés au financement des investissements de la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie ». Programmés au PAP à hauteur de 900 000 € en AE et 962 500 € en CP, ils se répartissent de la manière suivante :

- Les évolutions du site « vie-publique.fr » initialement prévues pour 500 000 € en AE et 562 500 € en CP, effectuées pour 521 577 € en AE et 663 961 € en CP ;
- Les investissements de l'imprimerie pour un montant de 1 071 € en AE et 336 210 € en CP, contre une estimation de 400 000 € en AE et en CP.

Les crédits en T5 ont fait l'objet de transferts budgétaires dans le cadre de partenariats avec la DINUM. Le premier concerne un transfert entrant de 582 331 € en AE et 794 331 € en CP correspondant à la restitution de crédits transférés par la DILA pour le développement du HUB d'échange interministériel. La deuxième a porté sur le transfert sortant de crédits à hauteur de 250 000 € en AE et CP destiné à la reprise, par la DINUM, de la gestion de l'annuaire ministériel MAIA (méta-annuaire inter-administrations).

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des investissements programmés sur l'action 2 du programme 623 :

PROJETS INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2023		EXECUTION 2023	
	AE	CP	AE	CP
Démarches en ligne 2023	800 000	700 000	76 671	110 864
Evolutions démarches existantes	700 000	600 000	815 017	903 493
SP itérations 2023	1 682 331	2 000 581	1 431 590	1 509 737
SP entreprendre	500 000	500 000	345 042	402 184
Annuaire	150 000	300 000	190 378	267 205
Outil G6K	300 000	300 000	0	0
Evolutions techniques du socle SIAN	200 000	200 000	128 304	194 089
Refonte techniques du socle SIAN	200 000	200 000	0	11 772
Sous-action 1 Information administrative	4 532 331	4 800 581	2 987 001	3 399 344
Evolutions VP	500 000	562 500	521 577	663 961
Investissement imprimerie	400 000	400 000	1 071	336 210
Sous-action 2 Edition publique, publications et imprimerie	900 000	962 500	522 648	1 000 171
Total Action 2 Information administrative et vie publique	5 432 331	5 763 081	3 509 648	4 399 515

PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » intègre la totalité des dépenses de personnel de la DILA ainsi que celles de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO). Il comprend en outre le financement des caisses de retraite complémentaire et des plans de départ volontaire des agents de statut privé de la DILA et des personnels de la SACIJO. Ce programme porte enfin sur l'ensemble des dépenses liées au pilotage, à la communication, à l'immobilier, aux moyens logistiques et humains transverses de la DILA.

Les dépenses du programme se chiffrent en 2023 à 99,5 M€ en CP pour une prévision en LFI de 105,7 M€. La ressource disponible s'établit à 104,8 M€ compte tenu de l'annulation, en loi de finances de fin de gestion (LFG), de 1,9 M€ de crédits sur l'action 4 du programme 624 afin de prendre en compte, sur les dépenses en faveur de la SACIJO, la baisse liée à la réduction des effectifs.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 63,5 M€ pour une ressource de 65,3 M€. Elles augmentent de 1,6 M€ par rapport à 2022 sous les effets conjugués des hausses de rémunération (augmentation de 1,5 % du point d'indice des agents de droit public au 1^{er} juillet et revalorisation conventionnelle de 2 % des salariés de droit privé au 1^{er} janvier) et de l'augmentation des dépenses hors du périmètre du plafond d'emplois.

Les dépenses relatives à la SACIJO s'établissent à 27 M€ pour une prévision en LFI de 30,8 M€. Elles sont constituées pour l'essentiel de la rémunération des salariés de la société (moins de 140 salariés permanents) et du financement des caisses de retraite complémentaire. Les dépenses diminuent en raison de la baisse des effectifs liée au plan 3M, « mutualisation, mutation et modernisation de la SACIJO ».

La participation de la DILA aux caisses de retraite complémentaire concerne les agents de droit privé de la DILA et les personnels de la SACIJO. Elle augmente par rapport à 2022 et se chiffre à 27 M€. La part imputée sur le titre 3, qui concerne les effectifs de la SACIJO, reste stable à 9,8 M€. En revanche, la part financée en titre 2, pour les personnels DILA, progresse pour s'établir à 13,6 M€ contre 13,2 M€ en 2022.

La DILA poursuit ses actions en faveur de l'apprentissage et s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements de l'État employeur exemplaire. En 2023, 27 apprentis ont été accueillis dans des métiers diversifiés tels que le numérique, la communication, le management, l'impression et la gestion pour un coût total de près de 0,3 M€.

Les dépenses dédiées aux fonctions supports atteignent 9 M€ en 2023 pour une prévision de 9,6 M€ en LFI. Inscrits au plan stratégique, les objectifs de rationalisation des moyens visent à garantir une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant. En 2023, la hausse des prix de l'énergie, qui explique en partie l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022, a été anticipée et contenue. Les dépenses de fonctionnement s'établissent ainsi à 6,5 M€. Les crédits d'investissements (titre 5) dédiés aux travaux structurants réalisés sur le site de Desaix se chiffrent à 2,5 M€. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur immobilier et visent à la modernisation du site pour rationaliser l'occupation des espaces, assurer la mise aux normes des bâtiments, augmenter les performances énergétiques et améliorer la qualité de vie au travail des agents. D'importantes opérations de restructurations des locaux et d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment ont été lancées en 2023. Elles portent sur les études liées au plan de comptage - qui va permettre de mesurer et d'adapter les consommations d'énergies en fonction des bâtiments et secteurs d'activités - et à la rénovation du 6^e étage du bâtiment des ateliers. Cette dernière opération constitue un chantier majeur pour les années à venir qui permettra notamment de moderniser les locaux, mettre aux normes les espaces de restauration collective, améliorer l'isolation

et augmenter les surfaces de bureaux. Elle conditionne aussi les économies futures en termes de coûts d'occupation en réduisant, à travers le rapatriement des services occupants, le loyer du site de Ségur.

Volet important du plan stratégique, une attention particulière a été portée à la qualité de vie au travail en construisant un plan d'actions couvrant de manière large tous les domaines y concourant, depuis le sens donné au travail de chacun en l'inscrivant dans les orientations stratégiques de la direction jusqu'à l'amélioration de l'environnement de travail, en passant par l'amélioration des pratiques managériales et la promotion de la santé au travail. Un nouveau plan Qualité de vie et conditions de travail (QVCT), actualisant le précédent a ainsi été réalisé en 2023 en tenant compte des résultats du baromètre social 2022.

La DILA poursuit ses actions RH en faveur de l'égalité et la diversité. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 8 % et environ 10 % chez les apprentis et le taux de respect des critères du guide du recrutement, établi par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), est proche de 100 %.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR

1.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	13,1	12,24	12,8	11,99	cible atteinte	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs correspondants.

Commentaires : pas de cible 2024 car changement de ratio et donc de méthode de calcul pour l'année 2024.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat de l'indicateur de SUN par poste de travail est de 11,99 m² (12,24 m² en 2022), conforme à la cible définie à 12,8 m². L'amélioration du ratio est due à la poursuite des actions d'optimisation de l'occupation des espaces de travail et à la restitution de 65 m² d'espaces de bureau sur le site « Ségur », aux services du Premier ministre.

Dans le cadre du schéma directeur immobilier et de la poursuite de l'amélioration du cadre de vie et de travail, des travaux de rénovation et des déménagements afin d'installer les équipes de manière plus cohérente et fonctionnelle, ont été réalisés courant 2023.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 392 556 6 197 468	3 287 000 2 924 218	5 004	10 679 556 9 126 689	10 679 556
02 – Promotion et distribution des publications					0 0	0
03 – Dépenses de personnel	65 315 475 63 507 851				65 315 475 63 507 851	65 315 475
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 800 000 27 041 523			30 800 000 27 041 523	30 800 000
Total des AE prévues en LFI	65 315 475	38 192 556	3 287 000	0	106 795 031	106 795 031
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			-1 536 547 (hors titre 2)		-1 536 547	
Total des AE ouvertes	65 315 475		39 943 009 (hors titre 2)		105 258 484	
Total des AE consommées	63 507 851	33 238 990	2 924 218	5 004	99 676 063	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 392 556 6 539 546	2 197 000 2 454 413	5 004	9 589 556 8 998 962	9 589 556
02 – Promotion et distribution des publications					0 0	0
03 – Dépenses de personnel	65 315 475 63 507 851				65 315 475 63 507 851	65 315 475
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 800 000 27 026 523			30 800 000 27 026 523	30 800 000
Total des CP prévus en LFI	65 315 475	38 192 556	2 197 000	0	105 705 031	105 705 031
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			-900 000 (hors titre 2)		-900 000	
Total des CP ouverts	65 315 475		39 489 556 (hors titre 2)		104 805 031	
Total des CP consommés	63 507 851	33 566 068	2 454 413	5 004	99 533 336	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 211 342 7 463 550	1 300 000 1 777 933		3 -1 260	8 511 342	8 511 342 9 240 226
02 – Promotion et distribution des publications						0	0 0
03 – Dépenses de personnel	62 896 140 61 858 192					62 896 140	62 896 140 61 858 192
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		32 860 000 28 231 764				32 860 000	32 860 000 28 231 764
Total des AE prévues en LFI	62 896 140	40 071 342	1 300 000	0	0	104 267 482	104 267 482
Total des AE consommées	61 858 192	35 695 314	1 777 933	3	-1 260		99 330 182

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		6 817 527 6 069 581	1 835 000 1 600 495		3 -1 260	8 652 527	8 652 527 7 668 819
02 – Promotion et distribution des publications						0	0 0
03 – Dépenses de personnel	62 896 140 61 858 192					62 896 140	62 896 140 61 858 192
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		32 860 000 28 231 764				32 860 000	32 860 000 28 231 764
Total des CP prévus en LFI	62 896 140	39 677 527	1 835 000	0	0	104 408 667	104 408 667
Total des CP consommés	61 858 192	34 301 345	1 600 495	3	-1 260		97 758 775

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	61 858 192	65 315 475	63 507 851	61 858 192	65 315 475	63 507 851
Rémunérations d'activité	30 469 125	30 173 687	30 953 724	30 469 125	30 173 687	30 953 724
Cotisations et contributions sociales	26 201 462	14 810 373	27 131 169	26 201 462	14 810 373	27 131 169
Prestations sociales et allocations diverses	5 187 605	20 331 415	5 422 958	5 187 605	20 331 415	5 422 958
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	35 695 314	38 192 556	33 238 990	34 301 345	38 192 556	33 566 068
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	35 695 314	38 192 556	33 238 990	34 299 535	38 192 556	33 566 068
Subventions pour charges de service public	0	0	0	1 810	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 777 933	3 287 000	2 924 218	1 600 495	2 197 000	2 454 413
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 777 933	3 287 000	2 924 218	1 600 495	2 197 000	2 454 413
Titre 6 – Dépenses d'intervention	3	0	5 004	3	0	5 004
Transferts aux entreprises	3	0	4	3	0	4
Transferts aux autres collectivités	0	0	5 000	0	0	5 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-1 260	0	0	-1 260	0	0
Prêts et avances	-1 260	0	0	-1 260	0	0
Total hors FdC et AdP		106 795 031			105 705 031	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 536 547			-900 000	
Total*	99 330 182	105 258 484	99 676 063	97 758 775	104 805 031	99 533 336

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		363 453						
Total		363 453						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2023				1 000 000				
Total				1 000 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						1 900 000		1 900 000
Total						1 900 000		1 900 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		363 453		1 000 000		1 900 000		1 900 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1205 – Catégorie A+	0,00	7,42	8,00	0,00	10,07	+2,07
1206 – Catégorie A	0,00	81,39	89,78	0,00	83,97	-5,81
1207 – Catégorie B	0,00	19,55	16,92	0,00	19,16	+2,24
1208 – Catégorie C	0,00	40,06	47,55	0,00	38,18	-9,37
1209 – Contractuels	0,00	332,67	341,08	0,00	327,34	-13,74
Total	0,00	481,09	503,33	0,00	478,72	-24,61

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1205 – Catégorie A+	0,00	+1,00	+0,09	+1,56	-0,43	+1,99
1206 – Catégorie A	0,00	+2,00	+0,07	+0,51	-0,05	+0,56
1207 – Catégorie B	0,00	0,00	-0,05	-0,34	+0,55	-0,89
1208 – Catégorie C	0,00	0,00	+0,33	-2,21	-1,67	-0,54
1209 – Contractuels	0,00	+5,50	+0,20	-11,03	-5,00	-6,03
Total	0,00	+8,50	+0,64	-11,51	-6,60	-4,91

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1205 – Catégorie A+	1,00	0,00	12,03	3,00	2,00	4,73	+2,00	0,00
1206 – Catégorie A	8,60	2,60	7,27	8,00	8,00	6,00	-0,60	-3,00
1207 – Catégorie B	2,80	1,00	6,33	2,00	2,00	9,03	-0,80	0,00
1208 – Catégorie C	1,00	1,00	4,50	0,20	0,00	3,00	-0,80	-2,00
1209 – Contractuels	108,50	19,60	7,34	93,90	84,80	7,23	-14,60	-10,00
Total	121,90	24,20		107,10	96,80		-14,80	-15,00

Les flux enregistrés en ETP (121,9 sorties et 107,1 entrées) retracent l'ensemble des mouvements intervenus au cours de l'année, y compris ceux des personnels contractuels de courte durée et saisonniers, qui représentent la majeure partie des mouvements.

Le schéma d'emplois ainsi réalisé s'élève à -14,8 ETP, conforme à la prévision en LFI 2023 de -15 ETP. Le schéma d'emplois réalisé inclut 14 départs en cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA).

La consommation du plafond d'emplois s'élève à 478,7 ETPT, soit -2,4 ETPT par rapport à l'exercice 2022 (481,1 ETPT) ainsi répartis :

- -6,6 ETPT au titre de l'impact de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023 ;
- -4,9 ETPT au titre de l'impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023 ;
- +0,6 ETPT au titre d'une correction technique ;
- +2,5 ETPT au titre de l'extension en année pleine de la mesure de transfert de +7 ETP inscrite en LFI 2022 ;
- +6 ETPT au titre de la mesure de transfert de +6 ETP inscrite en LFI 2023.

Cette consommation n'inclut pas, de même que les années précédentes, les 28 ETPT d'apprentis.

Le taux d'utilisation du plafond d'emplois ouvert en 2023 (503,3 ETPT) est de 95,1 %. L'écart entre le plafond d'emplois et son exécution continue à se réduire, en raison des corrections de plafond réalisées en application de l'article 11 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation				(en ETPT)		
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	503,33	478,72	+8,50	0,00	+0,64	-11,51	-6,60	-4,91
Total	503,33	478,72	+8,50	0,00	+0,64	-11,51	-6,60	-4,91

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	-15,00	-14,80
Total	-15,00	-14,80

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Dépenses de personnel	503,33	478,72
Total	503,33	478,72
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
28,00	0,38	0,27

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	30 469 125	30 173 687	30 953 724
Cotisations et contributions sociales	26 201 462	14 810 373	27 131 169
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 551 127	4 000 341	3 792 690
– Civils (y.c. ATI)	3 551 127	4 000 341	3 792 690
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	22 650 335	10 810 032	23 338 479
Prestations sociales et allocations diverses	5 187 605	20 331 415	5 422 958
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	61 858 192	65 315 475	63 507 851
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	58 307 065	61 315 134	59 715 161
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2023, le montant total des dépenses sur le titre 2 s'élève à 63,5 M€ pour une ressource disponible de 65,3 M€, soit un taux de consommation de 97,2 %.

La rémunération d'activité se chiffre à 31 M€ pour une prévision en LFI de 30,2 M€.

Le total des cotisations et contributions sociales est de 27,1 M€.

Il comprend la contribution employeur au CAS pensions dont le taux pour 2023 est resté inchangé par rapport à 2022. Le montant des versements, prévu à hauteur de 4 M€ au PAP 2023, s'élève à 3,8 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2022.

Le montant des autres cotisations se chiffre à 22,3 M€ pour une prévision de 10,8 M€. Il comprend les cotisations sur rémunérations des agents de droit public et privé. L'exécution intègre également les versements aux caisses de retraite complémentaires qui se chiffre à 13,7 M€, prévu en prestations sociales et allocations diverses pour le même montant au PAP 2023. Cela explique l'écart constaté entre prévision et exécution sur les lignes autres cotisations et prestations sociales.

Les prestations sociales et allocations diverses recouvrent notamment les versements effectués au titre des plans CAVA, les allocations chômage ou encore les dépenses d'action sociale en titre 2 pour un montant total de 5,4 M€.

Le montant global de la dépense est minoré de 0,8 M€ au titre du rétablissement des indemnités journalières par les caisses de sécurité sociale.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	53,71
Exécution 2022 hors CAS Pensions	58,31
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	0,47
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,08
– GIPA	-0,04
– Indemnisation des jours de CET	-0,07
– Mesures de restructuration	-4,97
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,87
EAP schéma d'emplois 2022	-0,36
Schéma d'emplois 2023	-0,51
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,54
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	0,48
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,06
GVT positif	0,13
GVT négatif	-0,06
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,40
Indemnisation des jours de CET	0,07
Mesures de restructurations	5,32
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,87
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,08
Autres variations	0,96
Total	59,72

Le coût du plan de départ CAVA, défini par la convention du 29 août 2016 et de son avenant du 12 décembre 2019 qui prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968, atteint 5,3 M€ en 2023 pour une prévision de 5,6 M€ en LFI et une exécution de 5 M€ en 2022.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1206 – Catégorie A	66 512	75 212	79 904	57 251	67 199	71 626
1207 – Catégorie B	37 066	51 482	51 090	33 032	46 089	47 010
1208 – Catégorie C	28 939	48 413	43 509	25 167	43 495	38 920
1209 – Contractuels	62 099	89 280	79 408	45 231	66 638	52 093

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		285 856		285 856
Famille, vacances		44 201		44 201
Mutuelles, associations		159 800		159 800
Prévention / secours		19 820		19 820
Autres		3 624		3 624
Total		513 301		513 301

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 472 292 € en AE et 513 301 € en CP pour une prévision de 444 000 € en AE et CP en LFI 2023. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 250 000 € en LFI 2023, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (19 agents en 2023). L'exécution 2023 est de 285 856 € en AE et CP. Le détail est le suivant :

- pour Desaix : 266 683 € ;
- pour Ségur : 19 173 €.

Famille, vacances

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...). En 2023, les dépenses se chiffrent à 40 435 € en AE et 44 201 € en CP pour une prévision LFI inscrite à 82 000 € en AE et en CP.

Associations

La DILA subventionne la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. La consommation 2023 est de 102 900 € en AE et de 139 000 € en CP. La prévision au PAP 2023 était de 116 000 € en AE et en CP.

La subvention prévue au PAP 2023 au bénéfice de l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...), prévue pour un montant de 11 000 € en AE et en CP, a été versée à hauteur de 15 000 € en AE et en CP.

Enfin, un paiement au profit de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM) est constaté pour 5 000 € en AE et en CP.

Le total des versements aux associations est de 122 900 € en AE et 159 800 € en CP pour une prévision de 133 000 € en AE et CP en LFI 2023.

Prévention/secours

Prévues à hauteur de 3 000 €, certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) ont été prises en charge pour 19 476 € en AE et 19 820 € en CP.

Autres

La DILA n'a pas contribué au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2023.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA représentent un montant de 3 624 € en AE et en CP contre une prévision LFI 2023 de 4 000 € en AE et en CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 39 943 009	CP ouverts en 2023 * (P1) 39 489 556
AE engagées en 2023 (E2) 36 168 212	CP consommés en 2023 (P2) 36 025 484
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 117 813	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 3 179 278
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 3 656 985	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 32 846 206

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 5 251 890					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 5 251 890	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 3 179 278	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 2 072 612	
AE engagées en 2023 (E2) 36 168 212	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 32 846 206	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 3 322 005	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 5 394 617	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 3 539 055
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 1 855 562

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		10 679 556 9 126 689	10 679 556 9 126 689		9 589 556 8 998 962	9 589 556 8 998 962

La DILA a consommé 9 126 689 € en AE et 8 998 962 € en CP au titre des dépenses de l'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 pour une prévision inscrite au PAP 2023 à 10 679 556 € en AE et 9 589 556 € en CP. La DILA s'est efforcée de mettre en œuvre des mesures afin de réduire les dépenses et de limiter les coûts soumis à l'inflation ce qui explique la sous exécution par rapport au montant prévisionnel inscrit en LFI.

Opérations courantes

L'exécution des dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 se chiffre à 6 202 471 € en AE et 6 544 549 € en CP pour une prévision de 7 392 556 € en AE et en CP inscrite au PAP. Elle se répartit en six grands postes de dépenses listés ci-après :

1. Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier ont été exécutées à hauteur de 4 800 515 € en AE et 4 801 203 € en CP contre une prévision de 5 428 056 € en AE et en CP au PAP 2023. Ces dépenses représentent 77 % en AE et 73 % en CP du total des dépenses de l'action 1 :

- les coûts d'occupation d'un montant de 1 595 960 € en AE et 1 584 419 € en CP qui permettent de couvrir les charges associées à l'occupation de locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de Ségur à Paris (1 160 472 €) ainsi que les impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage...) des locaux du site du 26 rue Desaix (260 891 €). Elles intègrent également la location de places de parkings auprès de la régie immobilière de la ville de Paris (RIVP) pour 25 968 € en AE et 14 427 € en CP ainsi que le versement des honoraires à l'agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE) pour 148 629 € dans le cadre de reprise par l'AGILE de la gestion du site multi-occupants de Metz. Ces dépenses ont été initialement chiffrées à 1 657 175 € en AE et en CP, l'écart étant lié à la réduction de la surface occupée par la DILA sur le site de Ségur qui a généré une économie ;
- la consommation d'énergies et fluides à hauteur de 1 428 780 € en AE et 1 375 267 € en CP contre une prévision de 1 379 181 € en AE et en CP au PAP 2023 dont une exécution de :
 - 1 213 028 € en AE et 922 203 € en CP dédiés au paiement de la fourniture d'électricité ;
 - 225 098 € en CP pour le paiement des factures de chauffage des bâtiments des sites Desaix et Metz. La consommation en AE est de -22 172 € en raison du retrait d'engagements juridiques basculés issu de la clôture d'EJ antérieurs à 2023 ;
 - 191 115 € en AE et 179 859 € en CP pour la fourniture d'énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments de la DILA en région parisienne ;
 - 46 809 € en AE et 48 107 € en CP pour couvrir le paiement des factures de fourniture d'eau.

L'engagement de la fourniture d'électricité sur deux années explique l'écart à la prévision en AE. En effet, le caractère pluriannuel de cet engagement n'avait pas pu être anticipé en LFI.

- les frais de gestion du parc immobilier pour 575 762 € en AE et 594 997 € en CP, contre une prévision à 913 900 € en AE et en CP au PAP 2023. Ils portent principalement sur les dépenses de sécurité (gardiennage, vidéosurveillance) et les dépenses de nettoyage des locaux du site de Desaix ;
- les dépenses d'entretien courant dédiées aux travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...) exécutées à hauteur de 746 179 € en AE et 692 987 € en CP contre une prévision de 755 700 € en AE et en CP au PAP 2023 ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant liées notamment à l'achat de fournitures de bureau, de petits matériels, de produits d'entretien, de consommables ou encore de papier ont généré une consommation de 178 132 € en AE et 204 164 € en CP contre une prévision de 224 500 € en AE et en CP au PAP 2023 ;
- les frais postaux qui se chiffrent à 84 522 € en AE et 152 878 € en CP pour une prévision de 218 700 € en AE et CP ;
- les dépenses d'équipement pour l'acquisition de biens mobiliers, d'équipements divers, de matériels de cuisine et du matériel de signalétique pour répondre aux besoins du site de Desaix exécutés à hauteur de 141 033 € en AE et 136 452 € en CP pour une prévision de 183 000 € en AE et CP inscrite au PAP 2023 ;
- les déplacements des personnels exécutés à hauteur de 22 151 € en AE et 22 243 € en CP pour une programmation initiale de 40 000 € en AE et CP au PAP 2023 ;
- les dépenses d'entretien lourd concernant entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux, et de mise en conformité exécutée à hauteur de -7 483 € en AE et 1 473 € en CP contre une prévision de 26 500 € en AE et CP au PAP 2023. La consommation négative en AE se justifie par les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- le fonctionnement du parc automobile dédié entre autres au paiement de l'entretien et des réparations des véhicules, du carburant, des assurances, de la location des emplacements de stationnement et de frais péages du réseau autoroutier à exécuté à hauteur de 10 627 € en AE et 12 055 € en CP contre une prévision de 19 400 € en AE et en CP au PAP 2023 ;
- les frais de réception (à savoir l'achat de boissons, de produits d'épicerie, frais de traiteur) exécutés à hauteur de 24 852 € en AE et 24 268 € en CP contre une prévision de 10 000 € en AE et en CP au PAP 2023.

2. Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines ont été exécutées à hauteur de 1 145 689 € en AE et 1 519 085 € en CP contre une prévision de 1 672 000 € en AE et en CP au PAP 2023.

Elles sont constituées :

- des dépenses de formation et gestion des ressources humaines exécutées à hauteur de 741 111 € en AE et 747 815 € en CP pour une prévision en LFI de 838 000 € en AE et en CP. Ces dépenses principalement sur la mise en œuvre de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA ainsi que sur les versements effectués aux organismes d'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires ;
- des dépenses d'action sociale et santé pour 193 620 € en AE et 227 487 € en CP pour une prévision en LFI de 194 000 € en AE et CP. Elles regroupent la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux salariés de droit privé de la DILA, les subventions versées aux associations, le versement au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, l'organisation de

l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons de rentrée scolaire, les dépenses de santé, les frais de gestion de Pôle emploi et autres prestations :

- la subvention versée à la Commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux agents de droit privé de la DILA a été exécutée pour un montant de 102 900 € en AE et 139 800 € en CP contre une prévision de 116 000 € au PAP 2023 ;
 - les subventions aux commissions et associations sociales, sportives et culturelles ont été exécutées à hauteur de 22 750 € en AE et 20 000 € en CP pour une prévision de 21 000 € en AE et en CP en LFI. La subvention au bénéfice de l'AS DILA s'est élevée à 15 000 € en AE et en CP, celle de l'association culture et loisirs du Premier ministre (CLPM) s'est élevée à 5 000 € en AE et en CP. 2 750 € en AE ont été imputés sur un mauvais flux et seront prochainement clôturés ;
 - les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël, les bons cadeaux et actions sociales diverses pour 44 617 € en AE et 44 201 € en CP contre une prévision de 50 000 € au PAP 2023 ;
 - la DILA a déployé à disposition des agents une solution, depuis l'ordinateur ou le téléphone, pour la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et afin d'améliorer la santé au travail. Non prévue au PAP, cette solution a coûté 12 715 € en AE et CP ;
 - les dépenses de santé (visites médicales, matériel médical et de produits pharmaceutiques, soins divers...) pour 4 483 € en AE et 4 927 € en CP contre une prévision de 3 000 € en AE et en CP au PAP 2023 ;
 - les prestations autres pour 2 530 € en AE et 2 220 € en CP contre une prévision de 4 000 € en AE et en CP au PAP 2023.
- des prestations de restauration assurées sur les sites de Desaix (MRS) et de Ségur (Élior) qui sont de 210 958 € en AE et 543 783 € en CP pour une programmation initiale de 440 000 € en AE et en CP au PAP 2023. Ces dépenses permettent notamment d'assurer le paiement des prestations fournies par les restaurants interentreprises (RIE) implantés sur le site de Desaix et de Ségur :
 - les dépenses relatives au paiement des prestations fournies par le restaurant inter-entreprise (RIE) implanté sur le site de Desaix attribuées à la société MRS pour un montant de 295 447 € en AE et 512 229 € en CP contre une prévision de 600 000 € en AE et en CP au PAP 2023 ;
 - les dépenses relatives au paiement des prestations fournies par le RIE du site de Ségur attribuées au fournisseur ELIOR pour un montant de 26 025 € en AE et 20 490 € en CP contre une prévision de 30 000 € en AE et en CP au PAP 2023 ;
 - les dépenses liées à la mise en place de l'audit de la restauration pour un montant de 10 171 € en AE et 10 090 € en CP contre une prévision de 10 000 € en AE et en CP au PAP 2023.

3. Les dépenses pour les actions de communication

Les dépenses pour les actions de communication ont été exécutées pour 133 880 € en AE et 111 382 € en CP pour une prévision de 135 000 € en AE et CP au PAP 2023. Ces dépenses comprennent en particulier les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les différents salons et les opérations d'achat d'espace publicitaire...) et les prestations liées aux colloques et séminaires :

- les dépenses de communication ont été exécutées à hauteur de 125 921 € en AE et 103 588 € en CP ;
- les dépenses concernant les colloques et séminaires, ont été exécutées à hauteur de 7 959 € en AE et 7 793 € en CP.

4. Les dépenses des activités juridiques et expertises

Les dépenses des activités juridiques et des expertises présentent une exécution à hauteur de 48 607 € en AE et 41 744 € en CP. Elles étaient estimées à 44 000 € en AE et CP au PAP 2023. Ces dépenses ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages et intérêts, des honoraires d'experts et de conseillers juridiques ou encore les honoraires des huissiers de justice...

5. Les activités générales et audits

Les activités générales et audit, portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin, la mise en place d'audits et diverses prestations intellectuelles (études notamment). Elles ont été exécutées à hauteur de 33 109 € en AE et 41 065 € en CP contre une prévision de 36 000 € en AE et en CP au PAP 2023.

6. Les autres activités de pilotage

Les autres activités de pilotage sont notamment destinées à couvrir le paiement des factures d'abonnement de lignes ADSL, de lignes fixes analogiques et les dépenses liées à l'utilisation de la carte achat (BNP Paribas), moyen de paiement à autorisation systématique pour des besoins récurrents à faible enjeux, à destination des agents publics, dans la limite des segments d'achat définis en amont. Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 40 671 € en AE et 30 070 € en CP contre une prévision de 86 500 € en AE et en CP au PAP 2023.

Opérations en capital

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 portent sur les opérations de restructuration, de transformation et de mise aux normes des bâtiments de la rue Desaix. Ils représentent une dépense de 2 924 218 € en AE et 2 454 413 € en CP contre une prévision de 3 287 000 € en AE et 2 197 000 € en CP au PAP 2023.

Le dynamisme des travaux structurants sur le site de Desaix explique l'exécution supérieure à la LFI en CP. Les travaux structurants s'inscrivent désormais dans le cadre d'un Schéma directeur immobilier pour les années 2022-2025. Ce schéma directeur vise, à travers la rénovation et la restructuration des locaux, à moderniser le complexe immobilier de la rue Desaix dans un objectif de qualité de vie au travail, de respect de l'environnement et réduction des surfaces occupées sur le site de Ségur-Fontenoy. Des études préalables à la rénovation complète du 6^e étage du bâtiment atelier, afin de moderniser l'espace de restauration des agents et de créer des espaces de travail supplémentaires, ont notamment été réalisées en 2023.

Enfin, ces travaux amélioreront la performance énergétique des bâtiments.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 392 556	6 197 468	7 392 556	6 539 546
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 392 556	6 197 468	7 392 556	6 539 546
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 287 000	2 924 218	2 197 000	2 454 413
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 287 000	2 924 218	2 197 000	2 454 413
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 004		5 004
Transferts aux entreprises		4		4
Transferts aux autres collectivités		5 000		5 000
Total	10 679 556	9 126 689	9 589 556	8 998 962

ACTION**02 – Promotion et distribution des publications**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Promotion et distribution des publications			0 0			0 0

ACTION**03 – Dépenses de personnel**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Dépenses de personnel	65 315 475 63 507 851		65 315 475 63 507 851	65 315 475 63 507 851		65 315 475 63 507 851

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	65 315 475	63 507 851	65 315 475	63 507 851
Rémunérations d'activité	30 173 687	30 953 724	30 173 687	30 953 724
Cotisations et contributions sociales	14 810 373	27 131 169	14 810 373	27 131 169
Prestations sociales et allocations diverses	20 331 415	5 422 958	20 331 415	5 422 958
Total	65 315 475	63 507 851	65 315 475	63 507 851

ACTION**04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 800 000 27 041 523	30 800 000 27 041 523		30 800 000 27 026 523	30 800 000 27 026 523

L'action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 retrace les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA concernant le secteur de l'imprimerie. La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures qui permettent de couvrir :

- les paies et charges des salariés de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624, sont budgétées en AE = CP.

En 2023, les crédits exécutés en AE et en CP pour les dépenses de l'action 4 sont de 27 026 523 € pour une prévision initiale de 30 800 000 € au PAP 2023. Cette sous-exécution s'explique principalement par la mise en œuvre des plans de départ qui contribuent à l'attrition progressive de la masse salariale. Les dépenses de cette action se répartissent de la manière suivante :

- Les salaires et charges associés prévus à hauteur de 17 166 432 € en AE et en CP contre une prévision de 20 754 000 € en AE et en CP au PAP 2023. Cette sous-évolution s'explique principalement par la mise en œuvre des plans de départs qui contribuent à l'attrition progressive de la masse salariale ;
- Le financement du précédent plan de sauvegarde d'emplois, régime exceptionnel de cessation anticipée d'activité des personnels de la SACI (« RÉCAPS »), mis en œuvre en 2007 afin d'accompagner les mutations du secteur de l'impression. Ce financement a été de 15 730 € en AE et en CP contre une prévision de 23 000 € en AE et en CP au PAP 2023 ;
- Les dispositifs de retraite (caisse de pension, caisse de cadres et caisse de prévoyance et de décès de la SACI-JO) à hauteur de 9 844 361 € en AE et en CP contre une prévision de 10 023 000 € en AE et en CP au PAP 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	30 800 000	27 041 523	30 800 000	27 026 523
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 800 000	27 041 523	30 800 000	27 026 523
Total	30 800 000	27 041 523	30 800 000	27 026 523

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INPI - Institut national de la propriété industrielle (P134)					2 615	2 615
Subventions pour charges de service public					2 615	2 615
Total					2 615	2 615
Total des subventions pour charges de service public					2 615	2 615

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.